



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

—

LUNDI 14 OCTOBRE 2019

DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRIMITIF 2019.....	5
AUTORISATION DE PROGRAMMES ET DE CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) RESTRUCTURATION PARTIELLE DU CENTRE NAUTIQUE	9
VENTES AUX ENCHERES DE BIENS MOBILIERS.....	13
DENOMINATION DU SQUARE « SQUARE DE L'AUTRE 8 MAI 1945. A LA MEMOIRE DE CELLES ET CEUX QUI ONT PERI DANS LES MASSACRES DE SETIF, GUELMA, KHERRATA ET DANS L'EST ALGERIEN LE 8 MAI 1945 ».....	14
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT	25
SUBVENTION POUR LE COMITE DE JUMELAGE DE GIVORS-GAVINANE	27
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC)	29
CONTRAT LOCAL DE SANTE 2020-2023.....	35
CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN 2015-2020 – CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2019 ENTRE LA METROPOLE DE LYON ET LA VILLE DE GIVORS	42
REQUALIFICATION DE L'ILOT OUSSEKINE – CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE	46
CESSIONS DE BIENS COMMUNAUX A LA METROPOLE DE LYON DANS LE CADRE DU PROJET DE REQUALIFICATION DE L'ILOT OUSSEKINE	50
DECLASSEMENT D'UNE PORTION DE LA PARCELLE CADASTREE AT 74	51
CESSION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE CADASTREE AT 74 A LA PHARMACIE DE L'HOTEL DE VILLE.....	52
CESSION FONCIERE DE LA PARCELLE AK 341 A LA SCI GIVORS CANAL	52
DENOMINATION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL.....	53
PROGRAMME METROPOLITAIN D'INSERTION POUR L'EMPLOI (PMI'E) 2016-2020 – APPROBATION DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION POUR L'EMPLOI (PTI'E)	54
ADHESION A L'ASSOCIATION « RESEAU CAREL »	55
ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SOUSCRIT PAR LE CDG 69 POUR LE RISQUE PREVOYANCE	55
CREATION DE DEUX POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)	57
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	57
EMPLOIS TEMPORAIRES	58
RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES	58
AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GIVORS ET L'ETAT RELATIVE A LA VIDEO-PROTECTION.....	59



CONTRAT EDUCATIF LOCAL – REVERSEMENT DE LA SUBVENTION FINANCEMENT DES ACTIONS AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2019-2020.....	60
FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2019 – CONVENTION AVEC LA METROPOLE DE LYON.....	61
AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR L'ANNEE 2020	61
COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL	62

*La séance est ouverte à 18 h 40
sous la présidence de Mme Christiane CHARNAY, Maire de Givors.*

Mme La Maire.- Bonsoir à toutes et à tous.

Je demande à l'administration de bien vouloir procéder à l'appel.

(Une personne de l'administration procède à l'appel.)

33 conseillers sont en exercice

Étaient présents :

Maire de Givors	Mme Christiane CHARNAY
Adjointes	Mmes Amelle GASSA, Hélène TAIAR, Yamina KAHOU, Violaine BADIN
Adjoints	MM. Nacer KHOUATRA, Jean-Jacques ROUTABOUL, Henri BAZIN, Ibrahim OZEL, Ali SEMARI
Conseillères municipales	Mmes Brigitte JANNOT, Brigitte D'ANIELLO-ROSA, Brigitte CHECCHINI, Michelle PALANDRE, Solange FORNENGO, Corinne CHARRIER, Laurence FRET-Y-PERRIER
Conseillers municipaux	MM. Raymond COMBAZ, Hocine HAOUES, Jean-François GAGNEUR, Louis SOULIER, Jonathan LONOCE, Antoine MELLIES, Jean-Philippe CHARRIER, Alain PELOSATO, Mohamed BOUDJELLABA

Ont donné procuration :

M. Martial PASSI a donné procuration à Mme Christiane CHARNAY, Mme Cécile BRACCO a donné procuration à Mme Violaine BADIN, M. Gilles VERDU a donné procuration à M. Louis SOULIER, M. Patrice BOUTY a donné procuration à Mme Brigitte JANNOT, Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO a donné procuration à M. Antoine MELLIES,

Le quorum est atteint.

26 personnes présentes – 5 procurations

Mme LA MAIRE.- Avant de commencer ce conseil municipal, je vous propose d'observer une minute de silence. L'ancien Président de la République, Monsieur Jacques Chirac, est décédé le 26 septembre, la ville avait mis ses drapeaux en berne.

Quelques mots pour lui rendre hommage. Sur certains sujets, Jacques Chirac a pris des positions atypiques par rapport à sa famille politique, des positions plutôt portées par tradition de gauche française. Il s'était positionné contre la peine de mort, pour le droit à l'IVG au côté de Simone Veil, il refusait toute alliance avec le Front National le considérant comme un parti antirépublicain, il avait reconnu la responsabilité de la France dans la déportation des Juifs, il s'était affirmé comme le partisan de la paix entre Palestiniens et Israéliens et refusa de participer à la guerre contre l'Irak.

Ses positions sur les questions géopolitiques qui nourrissent la paix, si elles avaient été prolongées, auraient peut-être permis d'éviter les actes terroristes que nous subissons aujourd'hui en France et dans le monde.

J'en profite pour inclure dans cet hommage une pensée solidaire pour les familles des quatre policiers assassinés à la Préfecture de police de Paris.

Pour toutes ces raisons, je vous demande une minute de silence.

(Toute la salle se laisse pour observer une minute de silence.)

Merci.

J'ouvre la séance du conseil municipal. Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Je vous propose Louis Soulier. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

M. Louis SOULIER est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité

Concernant l'adoption des PV des séances des 3 juin et 1^{er} juillet 2019, y a-t-il des remarques ?

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Je veux faire une remarque non pas sur ces PV, mais simplement pour signaler qu'ils n'apparaissent pas sur le site Internet de la ville. Pouvez-vous les mettre pour que les Givordins y aient accès ? Merci.

Mme LA MAIRE.- Oui ; on attend qu'ils soient approuvés en conseil municipal. Normalement, ils ont été mis sauf ceux-là.

Mme Brigitte JANNOT.- Le dernier date du 28 janvier 2019.

Mme LA MAIRE.- On rectifiera alors. S'il n'y a pas d'autres remarques, y a-t-il des votes contre ? Des refus de vote ?

Par 27 voix pour, 4 abstentions

(M. Alain PELOSATO, Mme Michelle PALANDRE, M. Mohamed BOUDJELLABA et Mme Laurence FRETY-PERRIER),

Les procès-verbaux des conseils municipaux du 3 juin 2019 et du 1^{er} juillet 2019 sont approuvés

N°1

DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRIMITIF 2019

Mme LA MAIRE.- Vous savez que le territoire de Givors a connu deux événements imprévisibles courant 2019. En effet, dans la nuit du 14 au 15 mars 2019, un local situé allée Jean Moulin et destiné à un usage de salle de musculation a été incendié, causant des dégâts très importants dans ce local et le rendant impropre à sa destination. Il s'agit d'un local appartenant à Alliade Habitat mais qui est utilisé par la ville de Givors par le biais d'une convention.

Alliade Habitat a procédé à des premières interventions, mais l'aménagement intérieur reste à la charge de la ville. Le budget prévisionnel de ces interventions s'élève à 70 000 € environ.

Par ailleurs, dans la nuit du 17 au 18 juillet 2019, le club house du club de football de Givors a également été incendié. Ce local qui appartient à la ville nécessite des réparations pour un montant de 110 000 €.

Aussi, pour nous permettre de réhabiliter ces deux locaux en attendant le remboursement de l'assurance, je vous demande d'approuver la présente décision modificative n°3.

Mme Michelle PALANDRE.- Cette délibération concerne la réparation de deux équipements vandalisés. Il ne s'agit pas d'incivilités, mais de graves actes de délinquance. 70 000 € de réparation

pour la salle de musculation qui fait 60 m², à quoi il faut ajouter les réparations du bâtiment prises en charge par Alliade, c'est donc un sinistre important.

De même pour le club house de foot, 110 000 € de dégâts, c'est énorme.

Pourquoi ces équipements ne sont-ils pas mieux protégés ? Cela conforte le sentiment d'insécurité ressenti à Givors depuis longtemps, ce sont deux équipements destinés à offrir aux jeunes des activités qui devraient leur plaire. Sait-on qui est responsable de ces actes ? Nous n'avons jamais de réponses, on peut donc imaginer que vous ne savez rien. S'il y a de la vidéoprotection, vous devriez savoir, ou alors vous n'avez pas envie de divulguer des informations gênantes.

Savez-vous quelque chose ?

M. Antoine MELLIES.- Je ne reviens pas sur ce qu'a dit Mme Palandre. J'aimerais savoir où l'enquête de police en est, le délégué à la sécurité peut-il nous en dire plus ?

Je viens également d'apprendre qu'un local aux Vernes aurait été incendié dans la nuit de vendredi à samedi et que dimanche matin, la police, nationale ou municipale je ne sais pas, aurait été caillassée ou attaquée. J'aimerais avoir confirmation ou infirmation de ce qui se serait passé ce dimanche.

Je rappelle que même si dans cette affaire l'assurance est censée prendre en charge le coût, ce coût sera répercuté sur la société. C'est ce qui fait que le coût des assurances augmente, la délinquance urbaine ayant un coût financier et un coût humain considérable.

Enfin, lors de la réunion de quartier j'ai entendu certaines personnes dire qu'au fond, on ne faisait rien pour le quartier des Vernes, que c'était presque un quartier délaissé par rapport aux autres quartiers de la ville de Givors. Je me permets de faire une liste : le quartier des Vernes est doté d'une mairie annexe, d'un point poste, d'un tabac presse, d'un centre social, de restauration rapide, d'équipements sportifs, salle de musculation, d'un lycée public à proximité, d'un collège, d'un groupe scolaire, d'aire de jeux, la liste n'est pas exhaustive ! Si on compare avec d'autres quartiers comme les hauts de Givors, la Freydière ou le plateau de Montrond, en matière de dotations d'équipements publics le quartier des Vernes pourrait être assimilé à un quartier privilégié.

Je mets cela en parallèle avec ce que l'on vient de voir, à savoir un coût pour la société de 180 000 € qui est abyssal quand on voit que des dégradations d'une telle ampleur sont commises. Et j'aimerais avoir une réponse très précise sur ce qui s'est passé dans la nuit de vendredi à samedi dans ce même quartier.

Je vous remercie.

M. Louis SOULIER.- Je peux répondre pour la salle de musculation. Nous n'avons pas de surveillance sur le secteur de la salle, en revanche sur la maison du foot on a des caméras et les images ont été réquisitionnées par la police. L'enquête est en cours.

De même pour ce qui s'est passé ce week-end aux Vernes, on a des images, on attend les réquisitions de la police pour les récupérer.

M. Antoine MELLIES.- Qu'est-ce qui s'est passé ?

Mme LA MAIRE.- On n'a pas connaissance que la police se soit fait caillasser. À mon avis, c'est une mauvaise information ; la porte d'accès extérieure qui ne sert plus d'ailleurs à la police municipale a été caillassée dans la nuit de samedi à dimanche.

La veille, dans la nuit de vendredi à samedi des individus ont pénétré dans le local médical attenant à Vernes Emploi, je vous lis mon communiqué de presse.

La majorité municipale condamne fermement ces actes de vandalisme.

"Dans la nuit de vendredi à samedi, des individus ont pénétré dans le local médical attenant à Vernes Emploi. Forçant la grille, ils ont dégradé l'intérieur avant de s'attaquer à la cloison afin de pénétrer dans Vernes Emploi. Suite à cela, le local a été incendié en partie.

Ces individus mettent en danger la vie des habitants et dégradent l'accès aux services municipaux pour les Givordins. Seule l'action rapide des pompiers et des agents municipaux a évité plus de dégâts et a permis au feu de ne faire que des dégâts réduits. Force est de constater que rien n'a été volé.

Dans ces deux cas, la Maire, la municipalité et la collectivité sont clairement visées. À qui profitent ces incendies et ces dégradations à quelques mois des élections ? Certainement pas aux Givordins. Nous souhaitons que la police nationale identifie rapidement les responsables de ces actes."

Évidemment, nous avons porté plainte et nous attendons la réquisition de la police nationale pour les images. Ces images sont souvent exploitées et des personnes sont arrêtées grâce à la vidéosurveillance.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Autant je comprends pour la maison du foot - c'est notre bien, il nous appartient- que l'on fasse les dépenses, autant pour la salle de musculation, le propriétaire étant Alliade Habitat, j'estime que ce n'est pas à la ville de faire des travaux. Que la ville finance les agrès, soit, on est dans un quartier Politique de la ville, un bailleur social peut se faire financer au titre du contrat de ville par l'exonération de TFPB. Je ne comprends pas que l'on mette 70 000 € dans cette salle, c'est au bailleur de payer les travaux. Que la ville accompagne la structure ou l'association pour les aménagements avec les agrès, des bureaux, je suis complètement d'accord, mais mettre 70 000 € d'argent public de la ville, ce n'est pas normal parce que ce bien ne nous appartient pas.

M. Antoine MELLIES.- Madame la Maire, pourquoi dans votre communiqué de presse vous faites un parallèle avec les élections municipales ? Que sous-entendez-vous ?

Rassurez-moi, quand ça se passe en dehors des périodes électorales, j'espère que ça pose un problème.

Précisez-moi quel est votre état d'esprit, que sous-entendez-vous ?

Mme LA MAIRE.- Rien de plus.

M. Antoine MELLIES.- C'est très étrange de voir ce genre de phrase dans ce communiqué de presse. En général, dans son communiqué de presse une municipalité condamne, annonce bien sûr qu'elle a déposé plainte. Vous avez quand même dit cette phrase avant d'annoncer d'avoir déposé plainte !

Je suis assez troublé par votre phrase. Que sous-entendez-vous ?

Mme LA MAIRE.- Rien du tout, je ne fais pas de sous-entendu. Si vous vous sentez visé...

M. Antoine MELLIES.- Non, mais je trouve étonnante votre phrase. Si on veut éviter de donner ce sentiment, vous avez fait exactement l'inverse. Vous jetez un trouble.

Mme LA MAIRE.- C'est votre sentiment.

M. Jonathan LONOCE.- Je vais répondre sur l'interrogation concernant le fait de mieux protéger les bâtiments communaux. Tous les bâtiments sont sécurisés, il y a des alarmes anti-intrusion, un service de sécurité intervient pour lever le doute et alerte le cadre d'astreinte 24h/24. Il y a des dispositifs, après je ne sais pas ce que vous entendez par *mieux protéger les bâtiments*.

Face à ces sinistres, nous sommes tous d'accord, ce sont des incendies criminels et nous espérons tous que la réponse pénale sera appropriée. En tout état de cause, à ce jour la ville mène tout ce qu'il faut pour surveiller ces bâtiments. Les départs de feu se sont passés très rapidement dans ces locaux.

Il s'agit d'actes criminels, mais on a aussi supposé que c'était un problème venant du tableau électrique et on attend le rapport circonstancié de l'expert d'assurance.

M. Hocine HAOUES.- Monsieur Mellies, moi aussi j'ai été troublé par votre liste à la Prévert sur les installations présentes aux Vernes, selon vous en trop par rapport à d'autres quartiers. Que vouliez-vous sous-entendre ?

M. Antoine MELLIES.- Monsieur Haoues, je ne veux rien sous-entendre puisque j'ai dit les choses très clairement.

Par rapport à ce qui a été dit à une réunion de quartier par certaines personnes qui disaient qu'au fond on ne fait rien pour le quartier des Vernes, je me permettais de rappeler que le quartier des Vernes accueille un nombre d'équipements publics assez importants et que ça fait écho au fait qu'il est encore d'autant plus scandaleux de constater ce type de dégradation dans un quartier qui fait l'objet d'une attention particulière. Je me permets de faire cette remarque parce que j'ai entendu certaines personnes dire qu'on ne fait pas grand-chose pour le quartier des Vernes. En revanche, d'autres personnes se plaignent, constatant que dans d'autres quartiers... Au plateau de Montrond par exemple, trouvez-vous normal que ce soit un préfabriqué qui accueille le bureau de vote ? Pas moi.

Mme LA MAIRE.- On est hors sujet.

M. Antoine MELLIES.- Non, je réponds à ce que m'a dit M. Haoues. Je ne sous-entends rien, tout est clair dans mon propos.

Mme LA MAIRE.- On vous a entendu.

M. Hocine HAOUES.- Vous devez avoir, Monsieur Mellies, des éléments que nous n'avons pas.

Mme Amelle GASSA.- Monsieur Mellies, j'ai une question et vous pourrez peut-être me répondre. Il me semble que des militants du Front National ont incendié des voitures pour dénoncer l'insécurité en 2015. Je ne sais pas s'ils font toujours partis du Rassemblement National.

M. Antoine MELLIES.- Madame Gassa, allez jusqu'au bout de votre discours, histoire que je vous fasse un beau procès en diffamation !

Préparez votre cagnotte, ayez le courage et allez au bout de votre pensée pour qu'on prépare un beau procès en diffamation.

Mme Amelle GASSA.- Quel courage ? Répondez-moi.

M. Antoine MELLIES.- Allez jusqu'au bout de votre question.

Mme LA MAIRE.- Nous allons revenir à cette décision modificative.

Sur la salle de musculation, Alliade a pris en charge tout ce qui a trait au bâtiment, le restant étant à notre charge. Les agrès coûtent cher, à savoir 50 000 €. Voilà pourquoi cela s'élève à 70 000 €.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

Par 29 voix pour, 2 abstentions

(M. Alain PELOSATO, Mme Michelle PALANDRE),

le Conseil municipal , après avoir délibéré :

- décide d'approuver la présente décision modificative n°3 de l'exercice 2019.

Arrivée de Mme Fernandes-Ramalho.

Présents : 27 - Procurations : 4 - Absents : 2

**AUTORISATION DE PROGRAMMES ET DE CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) -
RESTRUCTURATION PARTIELLE DU CENTRE NAUTIQUE**

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- Cette délibération vous propose de recourir à une procédure AP/CP qui constitue un outil de gestion permanente, une meilleure lisibilité et une meilleure gestion des crédits de paiement qui s'étalent sur plusieurs années.

Le coût prévisionnel du projet est de 3 075 000 € avec une répartition des crédits de 2020 à 2022.

Cette opération consiste à démolir le bloc d'entrée du bâtiment accolé au bâtiment principal, qui abrite les bassins de natation et qui comprend le hall d'entrée, les bureaux administratifs, les vestiaires, les sanitaires et les douches. Cet espace d'une superficie actuelle de 300 m² sera remplacé par une nouvelle construction de 400 m² sur deux niveaux.

Il s'agit de retraiter l'ensemble des fonctions susvisées en intégrant les mises aux normes en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, proposer des espaces plus généreux et qualitatifs pour le confort des agents et des usagers, aussi bien pour le public et pour la fréquentation des scolaires élémentaires et collèges, que pour les clubs sportifs. Et seront développés à l'étage des services nouveaux et supplémentaires dans le domaine du bien-être avec un espace jacuzzi, hammam, sauna, relaxation et solarium.

Mme Michelle PALANDRE.- Je comprends que cette restructuration va apporter davantage d'offres de service aux usagers, mais le montant de l'ouvrage me paraît énorme. 3 M€ pour 400 m², c'est abyssal. Je ne comprends pas comment vous pouvez arriver à 3 M€, d'ailleurs on n'a pas de pièces justifiant cette dépense ; on a les plans, des explications, mais pas d'étude financière.

J'imagine que cette modification suppose une modification des tarifs d'entrée de la piscine et je voudrais savoir comment vous allez articuler ces modifications ? Est-ce qu'une entrée permettra d'avoir accès aux services du bien-être ou pensez-vous séparer les deux activités ?

Vous dites aussi vouloir parfaire les conditions d'accessibilité aux vestiaires des personnes à mobilité réduite, mais il n'y a pas de système de mise à l'eau pour ces personnes, ça n'existe pas à la piscine. Pourtant des systèmes simples et peu coûteux pour cela me paraissent indispensables, sinon je ne vois pas l'intérêt de rendre les vestiaires accessibles aux personnes à mobilité réduite si elles ne peuvent pas aller dans l'eau.

Pouvez-vous nous donner plus de renseignements quant aux dépenses des 3 M€ qui me paraissent énormes, c'est le prix d'un bâtiment de cinq étages ? Nous n'avons aucune étude financière et surtout, parlez-moi de ces accès aux PMR.

M. Antoine MELLIES.- Je suis assez d'accord avec les remarques de Mme Palandre sur le coût. Cependant, ces travaux étaient nécessaires et à ce titre, comme on connaît votre capacité à déformer la réalité, notre vote sera favorable.

Toutefois, je regrette que quand on déploie une enveloppe aussi importante, on n'aille pas plus loin notamment sur le traitement acoustique du centre nautique. Monsieur Routaboul, vous suivez comme moi les matchs de water-polo et, comme moi, vous avez constaté que la sonorisation n'est pas très bonne. On aurait pu envisager des travaux de traitement acoustique et de sonorisation.

Je ne parle pas de la fête du sport où personne n'a rien entendu.

Mme LA MAIRE.- Ce sont des travaux partiels.

M. Antoine MELLIES.- Quand on dégage une enveloppe aussi importante, le *partiel* passe mal ; il y a trop de manques pour que ça puisse passer comme une lettre à La Poste. Non seulement, il y a un problème sur la question du traitement acoustique, de la sonorisation lors des matchs de water-

polo, mais aussi lors d'autres compétitions de natation. Et il aurait été judicieux d'en profiter pour ravalier et mettre un coup de neuf sur la Maison des sauveteurs pour lui donner plus d'envergure, plus de lisibilité. Cela aurait été l'occasion d'utiliser cette belle enveloppe pour élargir le périmètre d'intervention de la commune sur ce type d'équipement.

Enfin, j'ai toujours un problème. Tous les maires, quelle que soit leur sensibilité politique, il y a même une sénatrice, Mme Cukierman, qui est un relais exceptionnel de certains maires dans son département de la Loire pour obtenir des subventions de la région Auvergne Rhône-Alpes... Vous savez, Madame Charnay, des élus ont d'excellentes relations avec l'exécutif régional et je ne comprends pas pourquoi sur ce type de travaux vous n'avez pas sollicité le soutien et le co-financement de la région Auvergne Rhône-Alpes. Cela permettrait de redonner du pouvoir d'achat et de réaliser des économies au budget de la ville de Givors.

Enfin, la métropole de Lyon est totalement absente sur ce projet, peut-être que Mme Jannot pourra nous expliquer pourquoi. L'exécutif Kimelfeld-Collomb a refusé le principe même de financer les équipements sportifs sur la Métropole de Lyon. Or, le centre nautique de Givors est un équipement structurant du territoire qui dépasse largement les frontières de Givors et je ne comprends pas pourquoi la Métropole ne participe pas au co-financement des travaux sur le fameux traitement *partiel* du centre nautique de Givors.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Quelques réflexions complémentaires par rapport à ce qui a été dit et que je partage.

En effet, le centre nautique a besoin d'être réhabilité, ça fait longtemps que rien n'a été fait dans cet espace. J'attire votre attention, Monsieur l'adjoint au sport, sur la méthode que vous utilisez et qui malheureusement me déplaît. Au budget primitif 2019, on a voté 45 000 € d'étude de diagnostic de la piscine et aujourd'hui vous nous présentez un projet de restructuration sans nous présenter l'étude. Vous n'avez pas sollicité les usagers ni le conseil municipal pour savoir ce qu'on voulait y faire. Aujourd'hui, vous nous présentez un projet à 3 M€, pourquoi ne pas avoir présenté un projet à 5 M€ ou à 2 M€ ? Qu'est-ce qui a fait que c'est 3 M€ ?

À chaque fois, comme pour le centre commercial des Vernes, vous avez présenté un projet et vous ne présentez pas les études. Les usagers n'ont pas été sollicités, j'en fais partie et je n'ai vu à aucun moment un questionnaire pour savoir ce qu'on voudrait faire de cette piscine. On n'a pas eu de débat pour savoir ce qu'on voulait faire de cet équipement.

Mme LA MAIRE.- On le fait aujourd'hui le débat.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- C'est trop tard parce que vous nous présentez une autorisation de programme et des crédits de paiement.

Mme LA MAIRE.- C'était dans le BP.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Dans le BP, il n'y a que 45 000 € d'étude et de diagnostic et vous ne nous présentez pas l'étude ni le diagnostic.

Je trouve regrettable également que les Givordins ne soient pas associés à ces équipements qui sont structurants, qu'ils utilisent quotidiennement. Vous n'avez consulté ni les écoles ni personne, vous décidez, vous sortez un projet de votre chapeau parce que vous avez besoin de dépenser de l'argent. Aujourd'hui, c'est 3 M€, vous auriez mieux fait de nous présenter un projet à 5 M€, peut-être que vous auriez fait une partie du bassin. Je ne sais pas pourquoi vous vous êtes arrêtés et avez décidé de ne faire qu'une moitié !

C'est une logique absurde qui n'est basée sur rien. Je le regrette fortement.

Par ailleurs, j'estime que ce n'est plus aux villes de gérer des espaces nautiques, cela coûte très cher au budget communal en termes de fonctionnement. Je pense que ces équipements doivent entrer dans le giron de la Métropole et c'est important de le défendre. Nous sommes intégrés dans cette Métropole lyonnaise, à partir de là les piscines, c'est à la Métropole de les gérer. Je défendrai

cette idée que des équipements comme l'espace nautique, la médiathèque ou même le théâtre de Givors doivent entrer dans le giron de la Métropole. C'est une manière d'avoir de l'équité au sein du territoire, avec la même offre culturelle sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui ce n'est pas le cas et je pousserai vers cela.

Et je rappelle juste au bon souvenir de M. Routaboul qu'il y a deux ou trois ans vous vous mettiez avec l'équipe municipale sur le fronton de la piscine en disant qu'il vous manquait de l'argent et que cet équipement risquait de fermer. Vous avez fait peur à la population et au personnel municipal et aujourd'hui, d'un claquement de doigt, vous sortez 3 M€. Chapeau l'Artiste !

Mme Laurence FRET-Y-PERRIER.- J'étais très contente d'entendre que les AP/CP sont un véritable outil de gestion qui permet une prévision budgétaire à ajuster. Je vais encore réclamer l'état de ces AP/CP sur l'année. C'est censé être une prévision budgétaire, on est censé avoir la vision de ce que l'on engage, de ce que l'on paie.

Sur les CP 2019, on ne sait pas le total de ce qui a été voté et ce qui a été mandaté à ce jour et il est inadmissible que ces informations soient cachées aux élus.

Le montant m'a aussi beaucoup interpellée. La piscine sera sûrement très bien faite avec ces 3 M€ parce que l'enveloppe correspond à ce qui est prévu pour la totalité de l'îlot Oussekin. La comparaison m'interroge.

Et je ne reviendrai pas la mutualisation de tous nos équipements avec la Métropole, sujet déjà évoqué.

Mme Solange FORNENGO.- Presque tous les centres nautiques mis en place maintenant sont en effet mieux pour le public en termes d'équipements complémentaires comme un jacuzzi ou un sauna, cela paraît donc logique que l'on essaie de réhabiliter un équipement pour le rendre encore plus confortable et plus moderne pour les Givordins.

Ce type d'équipement n'est pas géré dans le cadre de la Métropole, mais cela n'interdit pas d'avoir sur ce type de projet, surtout vu leurs coûts, des alliances, des projets avec d'autres communes environnantes. Cela se fait presque partout pour les centres nautiques qui se mettent en place aujourd'hui. Pourquoi Givors est-elle encore seule ? Pourquoi cet isolement de la ville de Givors pour ce type d'équipement, mais pas uniquement, alors que nous sommes partie prenante de la Métropole ?

M. Nacer KHOUATRA.- Je voudrais apporter quelques précisions. Nous sommes intégrés dans la Métropole qui se sert de cet équipement. En effet, les collèges Givordins et Grignerots utilisent le bassin nautique, comme le lycée qui dépend de la Région et les écoles primaires de Givors. La Métropole et la Région se servent de cet équipement géré par la ville de Givors, des conventions sont passées avec l'Éducation Nationale.

M. Antoine MELLIES.- Mais c'est la ville de Givors qui paie.

Mme LA MAIRE.- Non, ils nous indemnisent.

M. Antoine MELLIES.- Pas pour les travaux.

M. Nacer KHOUATRA.- Je ne parle pas des travaux, mais d'usage dont Mme Fornengo a parlé.

Mme Solange FORNENGO.- Je n'ai pas parlé d'usage, mais d'alliance avec d'autres territoires environnants qui peuvent faire partie de la Métropole.

Mme Laurence FRET-Y-PERRIER.- L'équipement profite au-delà de la population de Givors, justement. Sauf erreur, aucune subvention n'est demandée au Grand Lyon, les Givordins payent pour le métro lyonnais, je ne vois pas pourquoi les Lyonnais ne participeraient pas à la piscine de Givors. C'est une question d'équilibre sur le territoire des financements publics sur l'ensemble du Grand Lyon qui, à ce jour, continue de servir majoritairement son centre.

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- Madame Palandre, vous avez parlé de 400 m², mais c'est deux fois 400 m² puisque c'est sur deux niveaux. Vous avez les plans.

Au niveau de l'accessibilité, il y a un monte-charge pour aller à l'étage supérieur et nous allons prendre en compte l'équipement pour les personnes à mobilité réduite pour les accompagner dans le bassin.

Madame Fornengo, le bassin nautique est saturé, tous les créneaux horaires pour les scolaires, aussi bien primaires, secondaires, collégiens et clubs sportifs, sont occupés, on n'a plus de créneau. Le club de water-polo évolue en National 1 et s'entraîne trois fois par semaine jusqu'à 22 heures.

M. Jean-François GAGNEUR.- En effet, il y a la question de la fréquentation de la piscine et de la territorialité, à savoir que ce genre d'établissement n'est pas fréquenté que par des Givordins. Entre 12 et 14 heures, nombreux sont ceux qui viennent de l'autre côté du Rhône de l'ensemble des établissements industriels et bureaux à Ternay, Chasse, Communay voire au-delà pour s'entraîner, qu'ils fassent ou non partie d'un club.

Avoir sollicité la préfecture concernant la dotation de soutien à l'investissement est une bonne chose, je regrette que ça ne soit pas plus large. Mais il faut aller de l'avant, on ne peut pas rester avec un établissement qui n'a plus l'attrait qu'il pouvait avoir par le passé. Il y avait un petit sauna dans le fond, mais cet établissement ne répond plus aux critères des gens qui souhaitent aussi avoir des activités aquatiques.

Mme LA MAIRE.- Tout à fait.

M. Antoine MELLIES.- Givors est sur le territoire de la Métropole de Lyon, une collectivité de plein exercice, à statut unique et le financement de ces travaux est pris en charge à 100 % par la ville de Givors. À titre de comparaison, la piscine Aqueduc à Mornant est dans le périmètre Copamo...

Mme LA MAIRE.- On va faire financer le water-polo et les sauveteurs, c'est ce que vous voulez ?

M. Antoine MELLIES.- Je n'ai pas compris, cela doit faire partie de vos formations média-training. Il faut changer de formateur !

La piscine de l'Aqueduc est sur le périmètre Copamo qui est une communauté de communes, et est cofinancée par le département du Rhône. Il y a un petit bug dans le système, si c'est pour avoir tous les aspects négatifs de la Métropole, mais ne pas avoir la force de frappe financière de la Métropole et ne pas pouvoir en bénéficier concernant un équipement si structurant, cela me pose de nombreuses questions.

Mme LA MAIRE.- La question a été posée d'en faire un équipement métropolitain, mais il est tellement utilisé qu'il n'y a pas beaucoup de créneaux horaires à mettre à disposition de la Métropole.

En ce qui concerne les tarifs, il y a des tarifs extérieurs Givors. L'Adjoint au sport vous a répondu sur cet établissement, il est beaucoup utilisé et on ne peut même pas répondre à toutes les demandes des écoles sur nos territoires, beaucoup de monde étant intéressé pour y venir. En effet, à Givors très peu de personnes ont des piscines chez elles.

Quant au montant de 3 M€, ce n'est pas sorti du chapeau, c'est une réponse au programme qui a été demandé. Et là, on en est plutôt à essayer de construire ce programme. Vous aurez d'autres précisions dans les mois à venir.

Et concernant les subventions demandées, la dotation de soutien à l'investissement local a été sollicitée et nous solliciterons tous nos partenaires lorsque nous aurons démarré les travaux. En principe, il faut démarrer les travaux pour solliciter une aide à la Région.

Madame Frety-Perrier, pour les AP/CP on vous a déjà répondu au précédent conseil municipal, vous avez tous les rapports de ces AP/CP dans le budget primitif et dans le CA.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Je veux faire un rectificatif. Vous avez parlé d'équipements métropolitains avec des créneaux Métropole, mais ce n'est pas ce qui vous est demandé. Il est question que l'équipement de l'espace nautique devienne un équipement métropolitain géré par la Métropole et non pas un créneau métropole. Il ne s'agit pas d'usage, mais de gestion afin qu'elle soit identique sur l'ensemble de la Métropole et que cet équipement ne soit plus une charge. Mais ce sont des choix politiques et il s'agit d'aller vers cela. On ne parle pas de créneau pour des Métropolitains, mais que l'équipement devienne métropolitain.

Mme LA MAIRE.- Cette question a été posée à la Métropole quand on a travaillé sur les contrats métropolitains. Nous n'avons pas de réponse pour l'instant, mais nous continuerons à la poser.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

Par 29 voix pour et 2 abstentions

(M. Alain PELOSATO, Mme Michelle PALANDRE),

le Conseil municipal , après avoir délibéré :

- adopte l'ouverture de l'autorisation de programmes et de crédits de paiement (AP/CP) pour les travaux de restructuration du centre nautique ;
- adopte les montants des autorisations de programme et de répartition des crédits de paiement conformément au tableau figurant dans le rapport ci-dessus ;
- prévoit l'inscription au budget des crédits de paiement correspondants tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-dessus ;
- autorise Madame la Maire à liquider, mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement ;
- précise que les crédits de paiement non mandatés sur l'année N seront reportés automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1.

N°3

VENTES AUX ENCHERES DE BIENS MOBILIERS

M. Ali SEMARI.- Il s'agit de biens qui appartiennent à la ville de Givors, mais qui ne sont plus utilisés et vieillissants. La ville a décidé de les vendre aux enchères.

Cela concerne une balayeuse, un tracteur, une tondeuse et une nacelle.

Il est demandé au conseil municipal l'intégration dans l'actif de la commune des biens non répertoriés dans l'actif pour leur valeur historique, d'autoriser le comptable à réintégrer les amortissements en mouvement au débit du compte 1068 pour 68 532,84 € et d'autoriser Madame la Maire à organiser sur internet la vente aux enchères des biens sur le site Agorastore.

Mme Laurence FRETY-PERRIER.- L'idée de donner une seconde vie aux objets qui ne sont plus utilisés par certains et qui peuvent l'être par d'autres, échanger, revendre et réutiliser au lieu de jeter, fait partie des valeurs fondamentales portées par les Ecologistes. Sous réserve que ce soit transparent et qu'il y ait une bonne mise en concurrence, je voterai pour.

M. Antoine MELLIES.- Ce serait bien que ce type d'annonce soit publiée dans le prochain Vivre à Givors pour informer les Givordins afin qu'ils puissent participer à cette vente aux enchères.

Mme LA MAIRE.- La vente est sur une plate-forme sur Internet. Il faut maîtriser une vente aux enchères et en passant par cette plate-forme, tout est maîtrisé.

Nous mettrons le lien sur le site Internet.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Pourquoi dans la délibération il n'est pas indiqué la plate-forme qui sera utilisée par la ville ? Je présume que vous faites référence à Agorastore parce qu'il me semble que vous avez déjà fait des ventes aux enchères par ce biais.

Je trouve dommage de ne pas mettre dans le corps de la délibération l'utilisation du site Agorastore réputé comme plate-forme pour les collectivités territoriales.

Mme LA MAIRE.- En deuxième ligne de la délibération, on a cité Agorastore.

Nous ferons une information en mettant un lien pour les Givordins.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- autorise l'intégration dans l'actif de la commune des biens non répertoriés dans l'actif pour leur valeur historique ;
- autorise le comptable à réintégrer les amortissements en mouvement au débit du compte 1068 pour 68 532,84 € ;
- autorise Madame la maire à organiser sur internet la vente aux enchères des biens suivants sur le site Agorastore : balayeuse A416 immatriculée A416 ; tracteur Holder 1006 immatriculé 1006JR69 ; tondeuse Etesia immatriculée 377ANA69 ; nacelle B80 immatriculée 1922QE69 ;
- autorise Madame la maire ou son représentant, à céder lesdits biens, au prix de la meilleure enchère, à signer les actes de vente correspondants et tous documents y afférent ;
- autorise Madame la Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ces biens ;
- précise que les recettes seront imputées au chapitre 77 (produits exceptionnels), article 775 (produits de cessions d'immobilisation) du budget.

N°4

DENOMINATION DU SQUARE « SQUARE DE L'AUTRE 8 MAI 1945. À LA MEMOIRE DE CELLES ET CEUX QUI ONT PERI DANS LES MASSACRES DE SETIF, GUELMA, KHERRA ET DANS L'EST ALGERIEN LE 8 MAI 1945 »

Mme Amelle GASSA.- Nous sommes amenés à présenter derechef une délibération. Le Rassemblement National a assigné la ville pour une question de forme, à moins qu'on aille plus loin et que ce soit le fond qui pose problème.

J'aimerais revenir sur quelques éléments fondamentaux notamment concernant la ville de Givors.

- 1953-1962, Camille Vallin, maire Communiste, prenait position pour la décolonisation et la paix en Algérie.

- 2010, Martial Passi, commémoration du 65^{ème} anniversaire des massacres de mai 1945 en Algérie.

Givors, ville pétrie des valeurs de résistance et de solidarité, impliquée dans le travail de mémoire. Pour la première fois en France le 28 mai 2010, la commémoration des tragiques événements du 8 mai 1945 qui ont ensanglanté les villes de Sétif, Guelma, Kherrata. Artistes, cinéastes, historiens, universitaires, personnalités politiques françaises et algériennes s'étaient réunis à Givors au sein d'une conférence intitulée : Sétif, 1945, histoire d'un massacre annoncé.

Le silence n'a que trop duré et la blessure trop longtemps occultée en France. Je considère aujourd'hui qu'il s'agit d'un devoir de conscience. Un devoir de mémoire dans un esprit de débat et de respect mutuel pour faire avancer la mémoire collective.

À l'heure où les nostalgiques d'un passé révolu se manifestent de plus en plus, où des stèles s'érigent pour réhabiliter l'OAS, où la liberté d'expression est de plus en plus menacée, où s'érigent des barrières entre citoyens français qui ne sont pas de même confession (on l'a vu à Dijon avec le Rassemblement National et où une maman accompagnatrice d'un enfant âgé d'environ 9 ans s'est vue ordonner de quitter l'assemblée alors même que le règlement intérieur ne l'interdisait pas), à l'heure où on cultive l'amalgame entre identité nationale et immigration, ce square de la paix revêt une importance particulière.

En effet, la France d'aujourd'hui n'est pas exclusivement composée de nostalgiques, de racistes, de fanatiques qui pavoisent ici et là autour des bienfaits de la colonisation. Dans le monde entier le 8 mai 1945 symbolise la victoire des alliés et des résistants sur le fascisme et la barbarie nazie, or en Algérie cette même date constitue une tragédie avec des milliers de victimes dans les villes de Sétif, Guelma et Kherrata. Cette terrible blessure est occultée en France depuis des décennies et la plupart de nos concitoyens ne connaissent pas cette tragédie qui s'est passée il y a 74 ans, au même moment où chaque année nous commémorons avec le 8 mai 1945 les valeurs de paix, de liberté, d'indépendance des peuples.

Il faut connaître cette page sombre de notre histoire pour aider au travail de mémoire, au rapprochement des peuples et au mieux vivre ensemble. Ville de paix, de solidarité, de mémoire et de vivre ensemble, Givors a déjà accompli un acte important par la création d'un square du 17 octobre 1961, comme il existe un square du 19 mars 1962, du 11 novembre, du 14 juillet et une plaque commémorant les martyres de Charonne.

Nous avons en 2016 présenté un vœu qui s'inscrivait dans une continuité nationale. Il s'agissait de dénommer un square de l'autre 8 mai 1945, à la mémoire de celles et de ceux qui ont péri dans les massacres de Sétif, Guelma et Kherrata dans l'est Algérien le 8 mai 1945. Aujourd'hui, ce vœu devient une délibération et il s'agit d'adopter cette délibération qui deviendra un acte administratif, à moins que, Monsieur Mellies, il y ait un problème sur le fond et que les victimes de Sétif, Guelma, Kherrata..., je vous rappelle, nous sommes en 1945, l'Algérie est française et donc, à moins que vous vouliez gommer une partie de l'histoire.

Mme Michelle PALANDRE.- Le fait de ne pas avoir fait voter le conseil municipal en son temps nous ramène aujourd'hui à devoir débattre d'un problème à la fois sensible et douloureux.

La date utilisée est d'abord pour tous les Français la date de la capitulation des nazis. Bien sûr, nous connaissons aussi les événements douloureux qui se sont produits en Algérie à cette date, mais pourquoi revenir sur ce sujet aujourd'hui ? À Givors, des colons ont tout perdu, d'anciens combattants sont allés défendre les intérêts de la France, des Français d'origine algérienne ont combattu pour l'indépendance de l'Algérie et d'autres ont combattu pour l'Algérie française.

Malheureusement, en Algérie le 8 mai 1945 a été le début de beaucoup de morts et de souffrances des deux côtés. Comme dans toutes guerres d'ailleurs, ce que nous regrettons. Mais pour nous, la signature de la paix a été actée à la fin de la guerre de 1962.

Pourquoi réveiller tous ces démons et attiser la haine pour pousser les gens vers les extrêmes et diviser les Givordins ? L'arbre de la paix était une bonne idée ; le nom du square est sensible, on le voit bien, tout le monde marche sur des œufs parce qu'on ne veut froisser personne, le sujet étant douloureux pour tous. Nous sommes tous des enfants ou des petits-enfants de personnes que cette guerre a marquées, que ce soit du côté des Français ou du côté des Algériens et pourtant, depuis 1962 nous avons pendant longtemps vécu les uns avec les autres sans rien dire. Je ne sais pas si c'est bon de réveiller tous ces démons du passé, je ne connais pas les répercussions que peut avoir cette action. Comme je n'ai pas la réponse, je voterai contre ; je suis pour l'Arbre de la paix, je suis contre le square du 8 mai 1945.

M. Antoine MELLIES.- Madame la Maire, je vais rester dans le sujet, mais je suis à disposition de Mme Gassa pour lui répondre sur ce qui s'est passé à Dijon, je n'ai aucun problème.

Je précise que mon intervention va être longue, raison pour laquelle j'ai fait l'effort de ne pas trop intervenir sur les autres délibérations, comprenant que vous ayez envie de vous coucher avant minuit.

Sur la forme, j'ai saisi le Tribunal administratif de Lyon pour faire annuler votre décision parce que cette dernière était illégale. Cela devrait vous alerter, Madame Gassa, vous êtes juriste. Illégale car vous n'aviez pas la compétence pour faire ce qui relevait de la compétence du conseil municipal. A cette illégalité, vous avez ajouté le déshonore car lors de l'inauguration de ce square, pas un représentant de l'État Français n'était présent alors que dans le même temps vous aviez convié le Consul du gouvernement Algérien de Bouteflika. Je passe sur l'absence des Anciens Combattants qui n'ont pas souhaité participer, pour la plupart, à cette cérémonie d'inauguration.

Le tribunal administratif a donc non seulement annulé votre décision illégale, mais vous a prescrit un délai de trois mois pour régulariser cette forfaiture, délai qui expirait le 13 septembre 2019. Nous sommes le 14 octobre, soit un mois après l'expiration de ce délai, ce qui veut dire que votre délibération de régularisation est aussi illégale car prise hors délai. Vous auriez pu prendre cette délibération à l'occasion du conseil municipal du 1^{er} juillet, vous ne l'avez pas fait, préférant une fois de plus vous mettre en situation d'irrégularité.

À ce titre, j'espère que mon collègue, M. Boudjellaba, qui est toujours prompt à s'élever contre les irrégularités réelles ou supposées de la municipalité en place soulignera ce vice particulièrement grave pour la démocratie locale.

Dans cette affaire, je tiens à saluer tous ceux qui m'ont fait part de leur soutien car il y en a eu, Madame Gassa. De nombreux Givordins, des Anciens Combattants aussi qui ne supportent plus que l'honneur de la France soit constamment sali sur l'autel d'une mémoire plus que sélective. Mes amitiés vont au commandant...

Mme Amelle GASSA.- C'est honteux !

Madame Gassa quitte la salle.

M. Antoine MELLIES.- Sortez, merci, cela nous fera du bien. Stop.

Mes amitiés vont au commandant Roland Segear et à son président d'association des Décorés de la Légion d'Honneur au péril de leur vie qui ont publiquement soutenu ma démarche et se sont publiquement opposés au choix de baptiser le square de l'autre 8 mai 1945 et ce, malgré certaines pressions exercées par certains responsables de l'APCA, Association pour la Promotion de la Culture Algérienne, qui, sur fond de campagne municipale et de clientélisme malsain, ont sombré dans une surenchère tristement insupportable.

Sur le fond, venons-en aux faits, à la mémoire, à l'histoire. Honorer la mémoire de victimes d'où qu'elles viennent est toujours louable, mais la mémoire ne doit jamais faire l'objet d'une quelconque récupération à des fins politiciennes ou clientélistes. La guerre d'Algérie en est malheureusement un triste exemple. Je ne suis pas du tout un nostalgique de l'Algérie française et je pense que de nombreuses erreurs ont pu être commises par la France dans cette affaire. Cependant, je vous invite tous à recontextualiser car c'est le propre de tout historien. Contextualiser pour ne pas verser dans l'anachronisme. Le 8 mai 1945, l'Allemagne nazie capitule, c'est une journée extraordinaire car le cauchemar de la Seconde guerre mondiale prend fin, cauchemar qui aura duré plus de cinq longues années et aura coûté la vie à 50 millions d'hommes...

Madame Gassa réintègre la salle.

Mme LA MAIRE.- On n'a pas besoin de cours d'histoire, Monsieur Mellies.

M. Antoine MELLIES.- Je termine mon intervention, Madame la Maire. Cela vous dérange, on parle de l'autre 8 mai 1945, je vais vous parler de l'autre 8 mai 1945, je suis dans la délibération, merci de respecter mon temps de parole.

Une guerre qui aura vu la tentative d'extermination de la communauté juive et d'autres minorités persécutées par les nazis. Il y avait ce jour-là de bonnes raisons de fêter cette capitulation et de communier dans une liesse populaire. Ce jour-là, dans toute l'Europe et dans toute la France, le peuple est en liesse. Toute, non, car en Algérie, département français à l'époque, 109 Européens sont massacrés par les insurgés du PPA le 8 mai 1945. Voulant profiter des commémorations de la fin de la guerre, le PPA, Parti du Peuple Algérien, qui a donné naissance au FLN, avait décidé d'organiser une démonstration de force pour réclamer l'indépendance de l'Algérie. Dès 1943 le PPA dirigé Messali Hadj veut profiter de la faiblesse de la France due à la guerre contre l'Allemagne nazie. Chawki Mostefaï, ancien membre de la direction du PPA, raconte cela dans le quotidien El Watan, je cite : « Il fallait frapper un grand coup. C'est ainsi que nous décidâmes au sein du comité directeur de défilé le jour des manifestations de la victoire en arborant le drapeau de l'étoile nord-africaine et du PPA ».

Le 7 mai, le sous-préfet de Sétif autorisa le défilé algérien à la condition qu'aucun symbole revendicatif ne soit déployé, qu'aucun autre drapeau que le drapeau français ne soit arboré, que les manifestants ne soient pas armés. Deux cortèges du PPA se forment dont l'un est composé de militants armés. Un militant du PPA, Bela Aissa, y assassine un français, Gaston Gourlier puis le cortège se met en marche vers le centre-ville. Face aux manifestants, le service d'ordre dont dispose le sous-préfet est composé de 40 policiers et de 20 gendarmes mobiles. Le groupe de manifestants brandit le drapeau de l'indépendance, violant ainsi l'interdiction préfectorale. Un policier est pris à parti par des manifestants, ses collègues viennent à son secours en tirant sur la foule. Le bilan est de deux morts du côté des manifestants.

La chasse aux Européens commence alors et le sous-préfet ordonne à l'armée d'intervenir. L'armée, je vous le rappelle, c'est le 7^{ème} régiment de tirailleurs algériens, composé à 70 % d'Algériens et à 30 % de Métropolitains. 23 Européens sont tués par les militants, 80 sont gravement blessés dont 5 périront de leurs blessures, les manifestants eurent quant à eux entre 20 et 40 morts.

Parmi les blessés, on trouve le secrétaire de la section locale du parti communiste, Albert Denier, pourtant acquis aux thèses des nationalistes. Cela n'a pas empêché deux manifestants du PPA de lui sectionner les deux bras à l'aide d'une hache. Il convient d'ailleurs de rappeler la position du parti communiste français à l'époque qui qualifia, je cite la position officielle du parti communiste français : « Les Algériens insurgés dans les événements de Sétif et Guelma, que le parti communiste français a comparé à des provocateurs à gâche (inaudible) ». Et le parti communiste français a réclamé que « les meneurs soient passés par les armes ». Dans toute la région c'est l'embrasement, des dizaines de localités sont aux mains des insurgés...

Mme LA MAIRE.- Pouvez-vous raccourcir, s'il vous plaît, nous connaissons l'histoire.

M. Antoine MELLIES.- Si vous ne me laissez pas terminer mon intervention, cette délibération sera annulée au tribunal administratif une deuxième fois.

Dans toute la région c'est l'embrasement, à Périgotville les insurgés assassinent 18 Européens dont plusieurs enfants, à Chevreul à 57 kilomètres au nord-est de Sétif, l'émeute éclate le 8 mai en fin d'après-midi, armés de fusils et de diverses armes à feu les insurgés prennent le village. Dans les alentours de Guelma, 19 Européens sont massacrés. Il faudra attendre le 13 mai pour que l'ordre soit rétabli partout en Algérie.

Oui, l'armée française a réprimé durement le mouvement des insurgés qui venaient de faire 109 morts côté européen. Cette répression a commencé le 9 mai et non pas le 8, ce qui pose un gros problème historique par rapport à votre plaque commémorative. Le Parti communiste qui

participait alors au gouvernement de la France dirigée par le Général de Gaulle, a lancé un appel à la répression comme en témoigne un tract distribué le 12 mai en Algérie dans lequel il demandait, je cite : « de passer par les armes les instigateurs de la révolte et les hommes de main qui ont dirigé l'émeute ». Le quotidien l'Humanité, auquel vous êtes toujours abonnée, Madame la Maire, titrait : « A Sétif, attentat fasciste le jour de la victoire ».

Depuis cette date, le Parti communiste français auquel vous appartenez n'a jamais présenté d'excuses publiques concernant cet événement de notre histoire. De plus, aucun historien sérieux, même ceux historiquement proches du FLN, n'avance le chiffre complètement hallucinant de 45 000 morts, défendu par le FLN. C'est un chiffre monté par la propagande du clan Bouteflika qu'il est indécent de reprendre dans cette délibération.

Les historiens qui ont travaillé à partir des archives et des témoignages s'accordent sur un nombre de morts côtés algérien entre 4 000 à 10 000 morts, quand certains chiffres officiels en donnaient 1 340.

Concernant les condamnations, contrairement à ce que raconte l'État algérien, 3 511 personnes ont été jugées, 952 non-lieux ont été prononcés, 460 acquittements, 151 condamnations à mort dont 28 ont réellement été exécutées. On est très loin des « dizaines de milliers de victimes arrêtées, torturées et exécutées sommairement ».

Oui, il y a eu trop de morts car chaque vie ôtée est une vie de trop. Oui les événements de Sétif étaient dramatiques, oui l'histoire est tragique, mais non l'armée française composée à l'époque de 70 % d'Algériens harkis n'a pas massacré 45 000 personnes. Non, la France ne doit pas faire œuvre de repentance pour ce qui relève d'événements dramatiques liés à une terrible guerre qui a eu son lot d'horreurs dans les deux camps. C'est là que votre objectif de rapprochement ne sera jamais atteint.

Votre délibération parle de fraternité entre le peuple algérien et le peuple français, mais comment peut-il y avoir fraternité si on demande à une seule partie de reconnaître ses fautes ? Où sont les fautes reconnues du PPA et du FLN ? Où sont les commémorations pour les massacres des 60 000 harkis après la date cessez-le-feu du 19 mars 1962 ? Je lis un extrait pour calmer vos ardeurs, Madame Gassa : « c'est à partir de l'indépendance du 3 juillet 1962 que la situation bascule. Des chefs régionaux du FLN appellent ouvertement au massacre de tous les harkis, des civils sont assassinés par l'ALN dans les charniers, d'autres sont atrocement torturés dans des centres d'interrogatoire puis exécutés. Des harkis sont crucifiés sur des portes, certains ont la musculature arrachée par des tenailles. Des massacres inclus parfois des femmes et des enfants. »

Harkis, un mot devenu une insulte dans la bouche de certains à Givors qui n'ont aucune peine à tuer symboliquement une deuxième fois ceux qui ont choisi la France.

Où sont les commémorations pour les 3 337 européens Pieds-noirs massacrés par le FLN entre novembre 1954 et mars 1962 ? Où sont, à Givors, les commémorations pour les massacres d'Oran les 5, 6 et 7 juillet 1962 ? Où sont les commémorations pour le massacre de Melouza, un crime de masse perpétré par le FLN contre les 374 habitants du village de Melouza en 1957, sous prétexte qu'ils soutenaient le mouvement indépendantiste MNA, rival du FLN ?

Vous l'avez compris, il n'y aura aucune consolidation d'une quelconque fraternité sans le respect que l'on doit à la vérité.

Je terminerai ma longue intervention en vous posant la question du pourquoi. Pourquoi tant de haine de la France ? Pourquoi des Français d'origine algérienne qui vivent en France, qui scolarisent leurs enfants en France, qui bénéficient de tous les avantages sociaux, comme tout le monde, de la France veulent à tout prix commémorer sur le sol français ce type d'événement ?

Mme LA MAIRE.- On va peut-être revenir à la délibération.

M. Antoine MELLIES.- Je vais terminer mon intervention et vous avez intérêt à me laisser terminer.

Mme LA MAIRE.- Ce sont des menaces ?

M. Antoine MELLIES.- Si toutes ces années de repentance ont permis de rapprocher nos peuples, d'aller vers plus de fraternité, plus d'amitié, plus de concorde, la réponse, nous l'avons eue à l'occasion de la Coupe d'Afrique des Nations lorsque chaque match de l'Algérie a donné lieu en France à des agressions d'une violence inouïe...

(Brouhaha, discussions croisées inaudibles, protestations.)

Mme LA MAIRE.- Monsieur Mellies, si vous n'arrêtez pas je fais une suspension de séance, c'est hors sujet.

M. Antoine MELLIES.- Vous n'avez pas à me censurer, vous n'avez pas censuré Mme Gassa lorsqu'elle a fait une digression qui n'avait rien à voir. Elle est intervenue sur la paix et la fraternité, je réponds sur cette question.

Je cite des propos de supporters de l'Algérie sur Facebook : « quand la France a colonisé l'Algérie, pendant 130 ans vous n'avez pas pensé aux conséquences, donc subissez ce que nos ancêtres ont subi. Vive l'Algérie. »

Ce florilège de propos haineux et de racisme anti-français totalement décomplexé démontre qu'aucune de vos entreprises de repentance n'a produit l'effet recherché. On ne se réconcilie jamais sur fond de masochisme national, on n'est jamais aimé si on ne s'aime soi-même d'abord....

Mme LA MAIRE.- Monsieur Mellies, s'il vous plaît, vous arrêtez.

M. Antoine MELLIES.- Je termine mes deux phrases. Donnez-moi le micro pour terminer mes deux phrases, sinon je relis tous les autres propos...

Mme LA MAIRE.- Alors là, je suspends la séance et vous irez porter plainte au TA.

M. Antoine MELLIES.- Bien sûr, si vous me censurez, j'attaquerai la délibération. Je ne lâcherai pas.

Oui, Madame la Maire, le seul repentir, c'est de s'excuser de présenter une telle délibération. Repentez-vous d'avoir institutionnalisé la repentance de la France et la honte d'être français. Repentez-vous d'avoir forgé dans le cœur de certains la haine de la France et la haine des Français, prélude à ce que demain...

Mme LA MAIRE.- Si vous n'arrêtez pas, je suspends la séance. Vous avez dit vos deux phrases !

M. Antoine MELLIES.- *Hors micro.*

Mme LA MAIRE.- La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à 19 heures 52, est reprise à 19 heures 58.)

Mme LA MAIRE.- La séance reprend. Je demande à tous les conseillers municipaux de reprendre leur place. Je laisse la parole à M. Boudjellaba qui l'avait demandée.

(M. Mellies est absent lors de la reprise de séance.)

M. Mohamed BOUDJELLABA.- J'ai plein de choses à dire à notre historien, j'espère qu'il va revenir.

Mme LA MAIRE.- On ne va pas l'attendre.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Si. J'ai patiemment attendu et écouté ce qu'il avait à dire, j'espère qu'il aura la décence d'écouter ce que j'ai à dire.

Mme LA MAIRE.- Il n'a aucun respect, de toute façon.

(M. Mellies réintègre la séance.)

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Madame la Maire, en effet ce que vous avez fait est illégal et le tribunal l'a rapporté.

Étant donné que M. Mellies est devenu historien pour cette délibération, je vous invite, Madame la Maire, à organiser une Université populaire autour de cette question.

Mme LA MAIRE.- Ça a été fait.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Apparemment pas assez parce que ça n'entre pas dans certaines têtes. Avec de la pédagogie, ça entrera un jour ou l'autre.

Cette délibération, c'est malheureusement le fruit de votre incompetence. Vous donnez là une tribune à Jean-Marie Mellies...

Mme LA MAIRE.- Je vous interdis de dire « notre incompetence » parce que l'année dernière il y aurait eu la même chose.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Peu importe, mais on n'aurait pas fait deux débats.

Elle est le fruit de votre incompetence et vous donnez là une tribune à Jean-Marie Mellies pour faire sa propagande. Cela ne vous gêne pas, Monsieur Mellies, que je vous appelle Jean-Marie ?

(Réponse hors micro de M. Mellies.)

La pédagogie ne fait pas de mal, un peu de pédagogie autour de la question de l'autre 8 mai 1945 est importante.

Ce que vous avez fait et qu'il ne faut pas faire, c'est raviver les plaies. On a besoin, dans des villes comme les nôtres très cosmopolites, très ouvertes, d'assumer notre histoire de France, il faut l'assumer, mais je ne suis pas historien. Je vous invite à faire venir des Historiens dans notre ville pour faire cette pédagogie, ce travail auprès des adultes, des citoyens de notre ville, des enfants. Vous avez manqué de cela. C'est là où le bât blesse, vous venez d'une certaine manière imposer quelque chose qui ravive certaines plaies que je peux comprendre, mais en même temps c'est notre histoire.

Cette histoire, c'est notre histoire de France, il faut l'assumer. On ne peut pas d'un côté voir dans le 8 mai 1945 une victoire de notre nation contre les nazis et occulter une autre partie de notre histoire qui avait lieu au même moment. Il est important d'apaiser les esprits et de faire que le vivre ensemble ne soit pas que des mots, mais soit une réalité. Je pense que vos prédécesseurs communistes, notamment Camille Vallin et d'autres, ont travaillé avec les Algériens de l'époque et ont œuvré pour la promotion, pour la défense des libertés. Je pense que vous ne l'assumez pas aujourd'hui.

Tant qu'à faire, allez au bout des choses. D'une part ce n'est pas un square, c'est une promenade, pour moi un square, c'est fermé. D'autre part, vous avez fait une démarche autour du travail de mémoire et j'aurais pensé, si vous aviez été au bout de votre démarche, que cette stèle de l'autre 8 mai 1945 puisse être là pour en parler. Je demande solennellement que la commémoration de l'autre 8 mai 1945 entre dans l'agenda de la ville. Ce n'est pas à l'État ni à une association d'organiser la commémoration, c'est à la commune de le faire et de le prévoir dans son agenda.

Ce n'est pas qu'une plaque, nous devons faire un devoir de mémoire. On n'est pas là pour raviver les plaies, on vit ensemble les uns les autres, c'est peut-être là notre force commune depuis des années et on a là quelque chose à jouer. Il faut aller au-delà.

J'ai été profondément déçu par ce que j'ai entendu d'un côté ou de l'autre, j'estime qu'on devrait faire plutôt œuvre collective pour aller vers l'apaisement et ne pas raviver les haines qu'il peut y avoir et

qui sont profondément enfouies. Ce soir, nous avons donné un spectacle de désolation au public venu nombreux et au sein de cette enceinte et je le déplore.

Mme Michelle PALANDRE.- Malheureusement, c'est exactement ce que je craignais, au lieu d'améliorer le vivre ensemble et de créer une entente avec le peuple issu de l'Algérie et de la France, on crée un gouffre et on continue à attiser la haine. Un Arbre de la paix aurait été parfait. En agissant de cette façon, en laissant entendre à la communauté algérienne que tous les Français allaient être d'accord avec l'autre 8 mai 1945 alors qu'il y a des Anciens Combattants... il faut comprendre tout le monde. On a attisé la haine et on entend des choses horribles.

J'étais sûre qu'on arriverait dans le mur et on y est. Vous avez gagné !

M. Hocine HAOUES.- L'objectif n'était pas de semer la haine ou le trouble dans l'esprit de quiconque.

Quant à l'histoire, quand on ne veut pas revivre son histoire, ça nous revient en pleine face et ce qui s'est passé à Guelma, Sétif et à Constantine n'était pas un épiphénomène. Plus près de nous, en 1967 cela s'est reproduit à l'identique en Guadeloupe. Je vous invite à regarder ces événements, vous verrez la disproportion de l'utilisation de la force dans ces manifestations.

Monsieur Pelosato, à un moment vous avez fait une grimace par rapport à ce qui a été fait, mais le 8 mai 1945, regardez les images d'archives en France métropolitaine, l'inhumanité s'est aussi exprimée par rapport aux femmes qui avaient *collaboré*, qui ont été rasées et dont certaines ont été pendues. Il a fallu toute la force du Conseil de la résistance et du Général de Gaulle pour arrêter le massacre.

(Réponse hors micro de M. Pelosato.)

Mme Violaine BADIN.- Arrêtons de comparer la haine, les différentes haines ; les massacres ont été nombreux dans tous les coins du monde, raison pour laquelle notre groupe a plutôt porté au moment de l'inauguration du square un lieu de mémoire pour tous les massacres parce qu'on ne peut pas graduer la haine.

Mme Solange FORNENGO.- La question est grave et je regrette qu'elle ait démarré sur fond de polémique dès son lancement ; mais il ne faut pas s'étonner de la tournure prise par les débats.

J'ai quelques questions. Combien de villes en France portent la commémoration de cet autre 8 mai 1945 ? J'ai fait quelques recherches, je n'ai retrouvé que la première plaque, celle de Marseille avec un intitulé qui me plaît beaucoup plus, à savoir : pour la liberté des peuples et contre le colonialisme. C'est là une autre envergure.

L'histoire de la France et celle de la question coloniale va bien au-delà de la guerre d'Algérie même si avec le territoire algérien la France a eu un rapport particulier dans l'histoire de la colonisation.

Pourquoi ce territoire givordin pour porter plus gravement la mémoire de la question du point de vue des Français et du point de vue des Algériens ? Tout à l'heure, Amelle a tenté une explication en mettant en évidence les prises de position d'anciens maires ou d'anciens conseils municipaux, c'est certes louable mais on voit aujourd'hui que l'on déborde très facilement sur de la polémique, que cela échauffe les esprits et combien nous sommes loin du vivre ensemble auquel nous devrions tous travailler. Et au lieu d'agiter toutes les questions qui divisent ne pourrait-on pas essayer d'en agiter qui construisent ?

L'Algérie est un magnifique pays qui mérite d'être découvert dans sa culture et dans son histoire. De quel équipement disposons-nous, équipement capable de permettre à tous les citoyens, quels que soient leur bord, leur croyance, leurs idées, ne serait-ce que sur la ville de Givors, de pouvoir travailler ces questions ? Qu'est-ce qui permet aux citoyens Givordins d'avoir accès à la culture, à l'histoire de l'Algérie qui n'est pas simplement celle de 1830 à 1962 concernée plus spécifiquement par l'histoire de la France ?

Nous avons par ailleurs à Givors beaucoup de plaques commémoratives concernant notamment ces rapports avec l'Algérie et cette période de la guerre d'Algérie. Je ne suis pas sûre que le citoyen givordin s'y retrouve vraiment. J'ai déjà eu plusieurs interrogations à propos de ce qu'on appelle improprement ce square dont on parle aujourd'hui, le citoyen givordin se demande ce que c'est, pourquoi, mais qui est présent pour l'expliquer au pied de la plaque commémorative ?

On a beaucoup évoqué tout à l'heure, à propos de l'équipement nautique, l'absence de la métropole sur la question et là, pourquoi ne pas porter le niveau métropolitain sur ce type de question. Je verrai plus sur notre territoire une maison de l'Algérie susceptible de rassembler toutes les personnes concernées et qui permettrait cet accès à l'histoire, à la mémoire et à la culture.

Si cette délibération doit encore être annulée parce qu'elle n'est pas dans les clous...

Mme LA MAIRE.- Si, elle est dans les clous.

Mme Solange FORNENGO.- J'allais dire pourquoi ne pas la retirer ?

Mme Amelle GASSA.- Solange, en effet, il y a deux plaques : Marseille et Givors, en revanche en 2015 le Conseil municipal de Paris avait demandé à l'unanimité au Président de la République de reconnaître ces massacres comme crime d'état. D'autres villes sont allées dans ce sens : Rennes, Nanterre, Ivry sur Seine entre autres.

Le 5 février 2017, le Président de la République Emmanuel Macron, à l'occasion d'un déplacement en Algérie, a affirmé que la colonisation était un crime contre l'humanité. Interrogé par Mediapart, il a indiqué le 5 mai 2017 : « je prendrai des actes forts ». Sur la ville de Givors, ce n'est pas simplement une Maison de l'Algérie, c'est une partie de l'histoire française. Il ne s'agit pas d'avoir une mémoire sélective, il s'agit d'une page sombre qui fait partie de notre histoire. À entendre certains discours notamment celui du Rassemblement National, plus qu'un devoir de mémoire, c'est un devoir de conscience. Quand j'entends des horreurs pareilles, lorsque j'entends à l'aune d'une actualité cruelle que certains ne sont pas loin de considérer l'époque coloniale ou le colonialisme comme un moindre mal...

M. Antoine MELLIES.- On n'est pas hors sujet, là ?

Mme LA MAIRE.- Monsieur Mellies, on vous a écouté pendant 30 minutes !

Mme Amelle GASSA.- Contre les haines de tout bord, la mémoire, elle aussi, est un enjeu pour la démocratie.

Faire œuvre de mémoire pour nous, pour les Givordins, est un acte d'éducation antiraciste élémentaire car les fondements de ces concepts de supériorité se sont nourris des aventures coloniales. Il faut rappeler sans cesse à ceux qui hurlent aujourd'hui « dehors les immigrés » qu'ils doivent leur droit de parole, leur droit à la haine, à ces centaines de milliers de combattants, d'étrangers, d'indigènes qui, de 14-18 à la Seconde guerre mondiale, se sont battus aussi pour leur liberté. Pour cette France officielle qui se nourrit abondamment de symboles et de commémorations, la mémoire pour certains, notamment pour le Rassemblement National, est sélective.

Le bilan de la répression à Sétif, Guelma et Kherrata fut terrible et disproportionné avec le déclenchement de cette journée du 8 mai 1945, si dans l'horreur le terme *proportion* existe.

Plus qu'un devoir de mémoire, c'est un devoir de conscience.

Concernant ce que l'on fait pour les Givordins, chaque année l'Université populaire invite des universitaires pour échanger, débattre pour vulgariser au sens noble du terme, pour décrypter, poser les questions telles qu'on les entend, telles qu'on les reçoit, telles qu'on les ressent. Un universitaire peut répondre à des questions. Je vous invite d'ailleurs le 8 novembre prochain avec Olivier Le Cour Grandmaison à venir poser toutes les questions qui vous semblent utiles puisque je pense que vous n'avez pas les bons ouvrages d'histoire. Mais, bien évidemment, cela ne m'étonne pas du Rassemblement National.

Vous ne pouvez pas avoir une mémoire sélective et l'autre 8 mai 1945 est une partie de l'histoire française.

M. Louis SOULIER.- Je voudrais parler au nom de mon groupe. Notre position n'est pas un désaveu de Madame la Maire qui a toute notre confiance, mais aujourd'hui il y a énormément de zones d'ombre et les historiens sont totalement divisés sur ce qui s'est passé le 8 mai 1945.

Nous aurions souhaité une plaque commémorative pour tous les massacres perpétrés dans le monde, nous allons donc nous abstenir.

Mme Brigitte JANNOT.- Je vais reprendre quelques arguments importants : la mémoire et l'éducation. Je pense que la promenade Maurice Thorez se prêtait bien à l'idée qu'avait proposée Louis Soulier, d'avoir un lieu de mémoire où on pouvait déambuler, réfléchir, amener les élèves, penser à tous les massacres qui ont eu lieu en Algérie et ailleurs.

Je propose une reformulation de la fin de la délibération qui serait la suivante : « le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la nouvelle dénomination du square situé promenade Maurice Thorez - Square à la mémoire de celles et ceux qui ont péri dans des massacres dont la première évocation concernera les massacres de Sétif, Guelma, Kherrata, l'autre 8 mai 1945 ». Cela permettrait d'évoquer d'autres massacres et de l'inscrire dans ce contexte de mémoire plus générale.

Mme LA MAIRE.- Monsieur Mellies, on vous a assez entendu, je ne vous passerai pas la parole. Vous avez parlé 30 minutes.

M. Antoine MELLIES.- Je demande la parole concernant la délibération n°4.

Mme LA MAIRE.- Je ne vous la donne pas.

M. Antoine MELLIES.- Cela va prendre une minute.

Mme LA MAIRE.- Non parce que vous êtes toujours hors sujet.

M. Antoine MELLIES.- Pas plus que Mme Gassa.

Donnez-moi la parole une minute, s'il vous plaît Madame la Maire.

Mme LA MAIRE.- Non. Vous avez pris la parole pendant 30 minutes.

M. Antoine MELLIES.- Vous n'avez pas réglementé le temps de parole, vous violez le règlement intérieur. Je vous demande de me donner la parole 30 secondes.

Mme LA MAIRE.- Non, je ne vous donne pas la parole, je suis maître de ce conseil municipal.

M. Antoine MELLIES.- Vous refusez de me donner la parole sur la délibération n°4.

Mme LA MAIRE.- Je refuse de vous donner la parole, vous avez parlé pendant 30 minutes.

Mme Solange FORNENGO.- J'ai demandé la parole ; vous avez bien redonné la parole au rapporteur qui a défendu le projet. Dans l'interprétation qu'elle a pu faire de la maison de l'Algérie, loin de moi l'idée de voler l'histoire de l'Algérie. Au contraire, l'ambition est que l'ensemble des citoyens puissent mieux comprendre tous ces éléments et dans cet espace dédié, pourquoi ne pas rassembler toutes les plaques commémoratives que vous voudrez qui évoquent cette partie de l'histoire ?

Je ne suis pas sûre que leur dispersion sur le territoire givordin et la non-réponse aux interrogations que ces plaques peuvent poser soit une bonne approche pédagogique et que ce soit favorable au vivre ensemble de l'ensemble des citoyens de ce territoire.

Mme LA MAIRE.- On va passer au vote.

Le plus important, c'est le devoir de mémoire. Amelle Gassa a rappelé que nous avons eu plusieurs conférences sur l'autre 8 mai 1945 qui ont eu du succès, beaucoup de personnes ont posé des

questions. Ce devoir de mémoire, il ne faut pas le nier. Ce square du 8 mai 1945 fait partie de la mémoire collective.

Je reviens sur cette délibération, le tribunal a annulé cette décision sur la forme et non pas sur le fond. Nous avons trois mois pour prendre une délibération concernant ce square de l'autre 8 mai 1945, délai que nous avons dépassé de 20 jours, mais cela n'empêche pas que la délibération est légale parce que nous n'avions pas de conseil municipal avant le 14 octobre.

Je sou mets au vote cette délibération.

M. Antoine MELLIES.- Madame la Maire, je vous demande la parole s'il vous plaît.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Vous intégrez dans l'agenda communal la commémoration ?

Mme LA MAIRE.- Nous avons entendu ce que vous demandez Monsieur Boudjellaba. Beaucoup d'associations sur Givors travaillent au devoir de mémoire et de toutes les mémoires. La proposition que je vous fais est que nous allons travailler ces questions avec toutes les associations pour un devoir de mémoire. Un certain nombre d'associations répertoriées sur la ville sont prêtes à nous aider à avancer sur le sujet.

M. Jean-François GAGNEUR.- Il a été fait état de beaucoup de choses très humaines et la mémoire ne faut pas *[verbe faillir]*. J'ai rencontré un de mes cousins dont le père a été massacré en 1940 et c'est toujours vivant pour lui. Mais il ne remet pas en cause par exemple l'adhésion à l'Europe et le sentiment européen.

Il est toujours difficile de concilier la souffrance et la mémoire. L'Algérie est très présente, je la connais bien pour y avoir travaillé, j'y ai gardé des amis ; les choses ne peuvent avancer que doucement et il n'y aura pas de satisfaction globale, moyennant quoi la question est de savoir si on veut la paix ou pas. J'ai des amis Vietnamiens et la France au Vietnam, ce n'est pas aussi célèbre que l'Algérie parce que c'était plus loin, mais des exactions ont été commises au Vietnam. Faire un square à l'ensemble des victimes de massacres civils et militaires me semble une bonne idée. Il faut avoir le courage d'aller jusque-là, sinon je m'abstiendrai.

Mme LA MAIRE.- Dans la délibération, on parle de la plaque de l'autre 8 mai 1945 qui a été installée il y a deux ans. On n'a pas eu obligation de l'enlever.

M. Antoine MELLIES.- C'est faux. Je vous demande la parole.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

Par 18 voix pour, 6 voix contre

(M. Alain PELOSATO, Mme Michelle PALANDRE, M. Antoine MELLIES, M. Jean-Philippe CHARRIER, Mme Emilie FERNANDES-RAMALHO et Mme Corinne CHARRIER par procuration),

Et 7 abstentions

(M. Louis SOULIER, M. Henri BAZIN, Mme Brigitte JANNOT, Mme Solange FORNENGO, M. Jean-François GAGNEUR, M. Gilles VERDU par procuration, M. Patrice BOUTY par procuration)

le Conseil municipal , après avoir délibéré :

- adopte la nouvelle dénomination du square situé promenade Maurice Thorez « Square de l'autre 8 mai 1945. À la mémoire de celles et ceux qui ont péri dans les massacres de Sétif, Guelma, Kherrata et dans L'est Algérien le 8 mai 1945 ».

Merci.

Mme Brigitte JANNOT.- Je veux donner une explication de vote. C'est une abstention pour refus de reformulation de la délibération.

J'ai demandé qu'on reformule la fin, j'ai eu une fin de non-recevoir, je prends acte.

Mme LA MAIRE.- J'ai proposé de maintenir la dénomination telle qu'indiquée dans la délibération et de travailler avec les associations sur le devoir de mémoire dans le cadre de l'Université populaire.

Mme Laurence FRET-Y-PERRIER.- Madame la Maire, s'il vous plaît, vous ne m'avez pas donné la parole avant de voter. J'avais appuyé.

Mme LA MAIRE.- J'avais déjà au soumis au vote.

N°5

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT

M. Ibrahim OZEL.- La Confédération Nationale du Logement (CNL) agit pour la défense d'une politique de l'habitat et la mise en œuvre d'une politique sociale, assurant un véritable droit au logement pour tous, dans un habitat, un environnement agréable pour tous les habitants de notre pays, quelles que soient leurs conditions sociales ou leurs ressources.

À Givors, cette association tient des permanences sur le quartier des Vernes et en centre-ville.

Elle œuvre également pour le mieux vivre ensemble en participant aux fêtes de quartiers, fête des voisins et organise de nombreuses activités pour les plus jeunes.

Pour cela, elle bénéficie chaque année d'une subvention d'aide à son fonctionnement.

En 2019, le dossier n'ayant pas été rendu dans les délais, le versement de celle-ci n'avait pas pu être effectué.

Il est demandé au conseil municipal d'accorder le versement de la somme de 130 € pour le compte de l'association CNL de Givors.

M. Alain PELOSATO.- En commission, je me suis étonné que cette association présente un bilan financier et un budget sans aucune recette, ce qui est illégal. La commune ne peut pas subventionner une association qui n'est pas capable d'avoir des revenus en propre, notamment avec des cotisations d'adhérents.

Ma remarque a porté ses fruits, on m'a indiqué que cela devait être une erreur et que vous alliez demander à l'association de rectifier. Et vous aviez dit que si elle ne le faisait pas, la Maire ne présenterait pas la demande au conseil municipal.

Quand j'ai vu la délibération à l'ordre du jour, je me suis senti rassuré, mais *que nenni*, il n'y a pas de quoi. La CNL a simplement ajouté en recette cette somme que nous devrions voter et la subvention que la fédération lui attribue, mais toujours aucune recette de cotisations d'adhérents. S'il n'y a pas de cotisations d'adhérents, je considère qu'il n'y a pas d'adhérents. Nous allons voter une subvention à une association qui n'a pas d'adhérents givordins.

Qui a présenté cette demande puisque cette association n'a pas d'adhérents ? La personne qui l'a fait aurait au moins dû payer une cotisation, mais il n'y a pas de cotisation. On ne connaît pas le nom de la personne qui a présenté cette demande ni quels sont les membres du bureau. On ne peut pas voter une subvention aussi minime soit-elle à une association sans adhérents.

Je constate que le bilan financier de 2018 présente un déficit de 2 147,96 €, déficit que l'on ne retrouve pas dans le budget 2019, lequel présente de nouveau un déficit de 1 354,72 €, mais toujours aucune recette de cotisation donc aucun adhérent à cette association.

Comment peut-on voter une telle délibération ?

Les documents financiers qui sont donnés aux conseillers municipaux sont griffonnés et ne sont pas signés. Or, tout document financier adressé à une institution doit être signé et daté et on doit

connaître l'état-civil complet de la personne qui signe ce document, ce qui n'est pas le cas. Nous ne pourrions donc pas voter cette délibération et je le regrette pour l'association.

Mme Laurence FRET-Y-PERRIER.- Madame la Maire, je rebondis sur ce qui a été dit parce que c'est assez stupéfiant. L'association présente un budget de plus de 2 000 € et prévoit un déficit de 1 354 €. Cherchons l'erreur !

L'année d'avant c'était pareil, 1 000 € de recettes pour 2 176 € de charges. Cela veut dire qu'il y a un déficit structurel. Une association n'est-elle pas censée produire un budget à l'équilibre pour fonctionner correctement et demander une subvention ? Comment peut-on envisager d'accorder une subvention à une association avec un budget aussi déséquilibré ? Et dans ce cadre, à quoi rime les *pauvres* 130 € proposés aujourd'hui ? N'est-on pas en train d'encourager une association qui n'est pas viable ?

Au risque que mon vote soit mal répercuté et qu'on aille dire que je suis contre le droit au logement ou que sais-je, je m'abstiendrai sur ce vote, je ne souhaite pas être responsable d'avoir voulu encourager, maintenir une association qui n'est pas viable.

Ce n'est pas signé, c'est griffonné, est-ce que quelqu'un s'est interrogé sur cette association et la différence entre les charges et les recettes ? C'est juste aberrant.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Je complète le propos de ma collègue et ce qui a été dit par ailleurs. 130 €, je crois que le traitement administratif coûte plus cher que la subvention qu'on va leur accorder. Si vous leur accordiez les 1 354 € de déficit, je comprendrais que vous puissiez répondre au déficit en apportant un soutien à l'association, mais là ce n'est pas le cas.

Je ne vais pas répéter ce qui a été dit par ailleurs, mais quelque chose me chiffonne, à savoir que l'administration municipale et vous, l'exécutif, ayez eu l'idée de mettre cette délibération au conseil. C'est un non-sens de nous faire perdre notre temps pour débattre sur 130 € alors qu'il n'y a pas lieu de débattre. Vous nous donnez deux torchons. Normalement, l'administration aurait dû fournir les éléments et vous, exécutif, vous auriez dû...

Mme LA MAIRE.- Pour les bénévoles, ce n'est pas sympa.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Le personnel municipal, ce ne sont pas des bénévoles. Il me semble que les documents sont siglés ville de Givors, l'administration peut accompagner l'association, ce que vous n'avez pas fait. Vous avez manqué à votre devoir et vous nous faites perdre notre temps pour 130 €.

Par respect pour l'association, vous devriez retirer la délibération et lui demander de présenter quelque chose de plus conséquent et de mieux ficelé. Nous ne sommes pas contre l'association, mais ce que vous nous avez présenté là est indigeste.

Mme LA MAIRE.- Cette association ne fonctionne qu'avec des bénévoles et la demande de subvention aurait dû nous être faite en début d'année comme les autres associations. C'est un oubli de l'association parce que ce ne sont que des bénévoles ; ce n'est pas une subvention exceptionnelle, mais une subvention de régularisation.

Quant aux cotisations d'adhérents, elles sont payées au niveau national, raison pour laquelle il y a 902 € de la fondation. Les cotisations des adhérents ne sont pas payées au niveau local.

C'est une régularisation pour une petite association qui essaye de se démener. De plus, ce n'est pas parce qu'elle affiche un déficit qu'il nous est interdit d'octroyer une subvention. On le fait pour d'autres.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Vous dites que c'est une subvention de régularisation, or le titre de la délibération est « subvention exceptionnelle ».

Mme LA MAIRE.- Parce qu'on prend dans la ligne budgétaire exceptionnelle.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Pouvez-vous m'indiquer quel est l'objectif en donnant 130 € à une association qui présente un tel déficit ? Est-ce que vous voulez l'aider ou l'enfoncer ?

Ce n'est pas une subvention habituelle.

Mme LA MAIRE.- Si, tous les ans on donne 130 €.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- On devrait s'interdire de donner 130 €. On devrait donner un minimum de 500 € aux associations, ne serait-ce que pour le traitement. Ce n'est pas pour les embêter, on n'est pas là pour ça, on est là pour aider. Mais on voit bien qu'il y a plein de failles administratives, plein de failles au niveau de l'association ; elles n'ont pas été accompagnées. Ce n'est pas parce qu'on avait une mauvaise habitude qu'il faut la faire perdurer.

On ne les aide pas, on ne leur apporte aucune aide, là. Bien au contraire.

Mme LA MAIRE.- C'est vous qui le dites.

De toute façon, la municipalité n'a pas à s'ingérer dans le fonctionnement de l'association. Une subvention a été octroyée y compris l'année dernière et la demande a été faite à nouveau cette année à l'identique. Il faut aussi penser aux bénévoles qui essayent de faire vivre la confédération nationale du logement.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

Par 24 voix pour, 3 abstentions

(M. Alain PELOSATO, Mme Michelle PALANDRE, Mme Laurence FRET-Y-PERRIER)

et 4 refus de vote

(M. Antoine MELLIES, M. Jean-Philippe CHARRIER, Mme Emilie FERNANDES-RAMALHO et Mme Corinne CHARRIER),

le Conseil municipal , après avoir délibéré :

- approuve, le versement d'une subvention d'un montant de 130 € à la CNL de Givors ;
- dit que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574 fonction 70 du budget selon les modalités suivantes :
 - du 6574 fonction 025 subvention exceptionnelle : - 130 € ;
 - au 6574 fonction 70 subvention exceptionnelle CNL : + 130 €

N°6

SUBVENTION POUR LE COMITE DE JUMELAGE DE GIVORS-GAVINANE

M. Raymond COMBAZ.- La ville de Givors est jumelée depuis 32 ans avec la commune rurale de Gavinané au Mali. Ce jumelage repose sur des liens d'amitié profonds qui se sont tissés au fil de ces dernières années entre les deux communes.

Le comité de jumelage Givors-Gavinané (association Loi 1901), à but non lucratif, a été créé pour faire vivre ce jumelage.

Ce comité a pour but de soutenir financièrement et selon ses possibilités les projets prioritaires qui lui parviennent de Gavinané. Les fonds issus des activités associatives sont destinés en priorité à l'éducation, la santé et aux projets associatifs du village dans le respect de l'économie locale (tous les achats sont effectués sur place).

Une ligne spéciale a été créée sur le budget des relations internationales permettant de participer au financement de projets solidaires et humanitaires.

Le Comité de jumelage Givors-Gavinané demande une aide financière afin de finaliser le projet « un Véhicule pour Gavinané ». Ce projet consiste à transformer un véhicule utilitaire, vendu par ENEDIS pour un montant symbolique de 1 €, en véhicule sanitaire (ambulance) et de transport de personnes. En effet, la commune de Gavinané étant particulièrement enclavée, le projet facilitera l'accès aux centres de santé communautaires de Gavinané et de Farandallah ainsi qu'au centre de santé de référence de Niore du Sahel. Les conditions d'accès aux soins pour les populations en seront alors améliorées.

Le projet est mené en partenariat avec le lycée professionnel Picasso de Givors (mécanique et carrosserie) et le lycée professionnel Gustave Eiffel de Brignais (métallerie et aménagement intérieur). Il est également porté avec l'aide du SDMIS de Givors pour l'aspect sanitaire (mise en place de brancard, d'oxygène, etc.).

Il permettra de renforcer et d'affirmer les liens forts qu'entretiennent les deux communes, jumelées depuis plus de 25 ans. Il a également une vocation pédagogique pour les élèves du Lycée Pablo Picasso de Givors.

Par délibération du 20 septembre 2018, la Commune a versé une première subvention d'un montant de 2 747,20 € afin de financer l'établissement de la carte grise, le contrôle technique, la cotisation d'assurance annuelle 2018, ainsi qu'un premier devis de réparations du Lycée Picasso de Givors.

Par lettre du 5 septembre 2019, le Comité de jumelage Givors-Gavinané sollicite une nouvelle subvention qui permettra de régler l'assurance pour l'année 2019 du véhicule d'un montant de 385,99 €, d'acheter des fournitures pour la mise en place d'accessoires bois et métal dans le camion par le lycée professionnel Gustave Eiffel pour un montant de 1 594,50 € et de régler le garage du bocage pour diverses pièces pour un montant de 1 017,48 €.

Il est demandé au conseil municipal l'accord pour le versement de la somme totale de 2 997,97 € afin de participer au financement du projet « un Véhicule pour Gavinané »

Mme Laurence FRET-Y-PERRIER.- Je note que cette association fonctionne aussi avec des bénévoles, mais que la qualité des documents n'est pas la même !

Cette délibération est l'occasion d'une réflexion sur le sens de notre engagement en faveur de la coopération avec les pays dits du sud. Depuis les premières années du comité de jumelage il y a 32 ans, le contexte a bien changé. La marche en avant galopante et irréversible de la crise écologique mondialisée change complètement la donne. Cette crise écologique dont le réchauffement climatique est l'une des manifestations les plus tangibles a une cause majeure, un type de développement basé sur toujours plus de croissance productiviste et consumériste. Sauf qu'aujourd'hui avec plus de 7 milliards d'humains, notre fragile biosphère ne peut le supporter, le soi-disant modèle de développement des pays dits du nord est devenu un anti-modèle qu'il faut d'urgence revoir de fond en comble.

Sachant que l'empreinte écologique est un indicateur qui comptabilise la pression exercée par les êtres humains envers les ressources naturelles et qui mesure les surfaces alimentaires, productives de terre et d'eau nécessaires pour produire les ressources d'un individu, d'une population ou d'une activité, et pour absorber les déchets générés et sachant que cette empreinte écologique est exprimée en hectares, la mesure de cette empreinte écologique par habitant est édifiante. Sur 195 pays classés, l'Erythrée a la plus faible empreinte avec 0,5 hectare, le Mali est 149^{ème} avec 1,3 hectare, la Chine 60^{ème}, la France 46^{ème} avec 5 hectares, les États-Unis 6^{ème} et le Qatar bon 1^{er} avec 16 hectares par habitant. Précisons que pour être supportable par la planète, l'empreinte écologique devrait être d'un hectare par habitant.

Ces données irréfutables nous imposent de réduire drastiquement nos impacts sur l'environnement terrestre. Cela passe forcément par une décroissance équitable, c'est la condition pour poursuivre

une politique de coopération éthique et efficiente. Si nous ne le faisons pas, les populations des pays dits pauvres sont en droit de se révolter contre cette nouvelle injustice qui les condamne à nouveau à la misère et aux violences extrémistes déjà à l'œuvre au Sahel dont au Mali particulièrement.

Le vote sera pour.

M. Antoine MELLIES.- Voyez, il est possible de faire des déclarations qui font l'objet d'une unanimité de vote. Comme l'a dit Mme Frety-Perrier, non seulement cette association a un agenda, un calendrier riche en termes d'activités associatives proposées à Givors et aux alentours et qui suscitent énormément d'adhésions quelles que soient les sensibilités des uns et des autres.

On peut, quand on veut, proposer des projets qui suscitent l'adhésion unanime de tous. C'est possible et c'est pour cela que notre groupe votera en faveur de cette subvention comme il l'a fait en faveur des précédentes, même si ça peut paraître comme une goutte d'eau dans l'océan.

J'irai piocher dans le répertoire de Mme Frety-Perrier sur la théorie du colibri. Je ne m'étendrai pas plus sur ce que disait le fameux colibri sur le fait de prendre sa part dans la noble cause en matière de co-développement.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve, le versement d'une subvention d'un montant de 2 997,97 € au comité de jumelage Givors-Gavinané ;
- dit que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574 fonction 048 du budget selon les modalités suivantes :
 - au 6574 fonction 048 échanges internationaux : -2 997,97 € ;
 - au 6574 fonction 048 subvention pour le comité de jumelage : + 2 997,97 €.

N°7

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC)

M. Hocine HAOUES.- La MJC est un équipement structurant sur le territoire de Givors, elle véhicule de fortes valeurs d'éducation à la citoyenneté, à la solidarité et à la culture pour tous. Elle est ouverte à tous sans discrimination. L'Éducation Populaire, qui est au cœur de son projet associatif, privilégie l'épanouissement individuel et collectif des citoyens qui participent à la construction d'une société plus solidaire.

Par lettre en date du 19 septembre, la MJC a sollicité une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 € auprès de la commune.

En effet, l'incendie au Moulin Madiba en septembre 2016, a complètement désorganisé la gestion et la vie de la Maison des Jeunes et de la Culture avec une chute importante des adhérents.

Dans ce contexte, et dans un souci d'équité et ceci afin de ne pas déstabiliser la structure, le conseil d'administration a décidé :

- de maintenir une tarification accessible et basse pour garantir l'accès de tous aux activités proposées,

- de rester attractif en proposant des activités adaptées à la population et ainsi apporter une plus grande diversité,
- de tout mettre en œuvre pour attirer de nouveaux adhérents et faire revenir les anciens partis suite à l'incendie de l'équipement.

Cette politique tarifaire volontariste n'a pas permis l'autofinancement des activités de l'équipement, politique à laquelle s'ajoutent deux autres facteurs extérieurs : le désengagement des financeurs publics (l'État et la Région) et la baisse constante des bénéfices de la foire à la Paperasse.

Aujourd'hui, le conseil d'administration s'est engagé dans une profonde transformation pour, d'une part, retrouver l'équilibre financier en adaptant son fonctionnement à l'évolution de ses partenariats et, d'autre part, recentrer l'activité en redéfinissant des priorités en phase avec son projet éducatif, culturel et social.

Au vu de la demande ainsi formulée, afin de soutenir l'important travail effectué par l'association et au regard de l'utilité de ses services auprès des personnes bénéficiaires, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 15 000 € à la MJC de Givors.

Mme Michelle PALANDRE.- Je suis allée voir les tarifs pratiqués par la MJC, beaucoup d'activités sont proposées, mais comme c'est calculé au quotient familial les tarifs les plus élevés qui concernent des personnes à revenu modeste restent élevés pour elles. En revanche, compte tenu de la composition sociale de la commune, la majorité des usagers est dans le bas du tarif, c'est donc compliqué d'équilibrer le budget.

Invoquer le prétexte du sinistre me paraît exagéré, ayant eu lieu il y a trois ans. Je veux bien que cet événement ait déstabilisé le fonctionnement quelque temps, mais ce n'est pas la seule raison. On leur alloue déjà une subvention annuelle de 116 000 €, en trois ans on peut se redresser. Peut-on penser que la population n'est plus intéressée par les activités proposées et qu'il faut les revoir ? Combien ont-ils perdu d'adhérents ? Quelles activités sont les moins fréquentées ? Quelle tranche d'âge ? On parle de la Maison des Jeunes, mais beaucoup d'activités sont proposées aux adultes.

Leur avez-vous posé toutes ces questions et vous ont-ils amené des réponses ? J'aimerais savoir s'ils se sont réellement réorganisés au niveau des activités. Et au niveau des tarifs, à mon avis c'est là où est le problème, il y a trop d'activités et peut-être des cotisations pas assez élevées pour certains et trop pour les autres.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Un petit message tout d'abord, Madame la Maire. Si vous pouviez dire à votre adjoint à l'événementiel qu'il arrête de faire courir des bruits disant que je suis contre la MJC, ce serait bienvenu.

Mme LA MAIRE.- Hors sujet, rumeur. N'importe quoi.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Les adhérents viennent m'en parler, je tiens à le dire. L'adjoint au tissu associatif et à l'événementiel est censé faire la promotion et la seule promotion qu'il fait, c'est de dénigrer des conseillers municipaux dont, entre autres, moi-même.

Je ne suis pas contre la MJC ni contre les associations givordines.

Vous déclarez en commission des finances qu'il y a beaucoup d'adhérents, or dans la délibération il est dit que la MJC a perdu beaucoup d'adhérents. J'aimerais que vous m'expliquiez cette incohérence que vous avez exprimée à travers la délibération et vos propos en commission.

Pour rejoindre les propos de Mme Palandre, ma famille est membre de la MJC, je vais vous donner mon exemple, si je peux me permettre, pour éclairer la délibération.

M. LA MAIRE.- Non, on n'est pas là pour parler de son exemple personnel.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Pour un cours de gym, entre l'année dernière et cette année, les membres de ma famille ont eu une augmentation de plus de 150 € et ce n'est pas la plus haute

augmentation. Ce n'est pas qu'ils sont contre la MJC, mais faire un cours de gym en accès illimité à l'Appart coûte moins cher que d'aller à la MJC de Givors. Voilà la réalité, voilà pourquoi des adhérents ne vont plus à certains cours parce que c'est trop cher. Il ne s'agit pas d'être contre la MJC ou pas, mais certaines activités ne sont pas accessibles aux familles givordines. Et de mon point de vue, cette nouvelle tarification est une manière de sélectionner les participants. On fait une sélection par l'argent. Et ceux qui n'ont pas les moyens n'ont pas accès aux cours de la MJC. Il me semble que la Maison de la Jeunesse et de la Culture, c'est autre chose sur le plan de l'éducation populaire, c'est une autre démarche.

Après, j'ai entendu ici ou là, et j'aimerais avoir votre avis, que le directeur de la MJC va partir. Est-il vrai qu'il sera remplacé par l'animatrice qui vient d'arriver et qui va officier en tant que directrice-animatrice ? Est-ce un bon choix ?

Et ce qui m'inquiète le plus, ce sont les rumeurs de malversations dans la MJC. Est-ce vrai ? Je pose la question, je n'ai pas d'éléments.

Cet équipement est structurant au même titre que l'espace nautique, que les centres sociaux, il faut qu'on les accompagne et qu'on les aide, mais pas qu'avec des subventions exceptionnelles, peut-être avec un accompagnement administratif des services pour les aider à s'en sortir, à mieux se structurer pour pallier les difficultés de manque de financement public. S'il est vrai que le directeur part et qu'on le remplace par l'animatrice qui fait aussi office de directeur, je m'interroge parce que ce ne sont pas les mêmes métiers. Je m'inquiète quant au fait que cet équipement périclité parce qu'on n'a pas su l'accompagner et l'aider. Ce n'est pas uniquement avec des subventions exceptionnelles qu'on accompagne et qu'on aide les structures associatives de notre commune, on doit les accompagner tout au long de l'année.

M. Antoine MELLIES.- Ce serait agréable que vous arrêtiez de nous expliquer ce qu'on a le droit de dire et pas le droit de dire. Monsieur Boudjellaba a le droit de parler de sa famille si c'est un exemple probant concernant la MJC.

Mme LA MAIRE.- Vous croyez que ce que vous êtes en train de dire enrichit le débat ? Comme M. Boudjallaba a enrichi le débat en parlant de rumeurs ?

M. Antoine MELLIES.- Il y en a ras-le-bol de cette police de la pensée, merci de ne pas commenter le bien-fondé de telle ou telle intervention.

Mme LA MAIRE.- Je dis ce que j'ai envie de dire.

M. Antoine MELLIES.- Vous le dites après, vous ne coupez pas la parole aux conseillers municipaux quand ils interviennent.

Concernant la MJC, notre groupe va voter pour parce qu'il y a un caractère d'urgence et qu'il y a des activités structurantes qu'il faut préserver sur ce territoire dont la Foire à la paperasse qui rencontre un véritable écho auprès de la population. Cependant, deux choses m'interrogent dont ce qui a été dit sur la question des adhérents. Monsieur Routaboul nous avait expliqué qu'on baissait les subventions aux clubs de sport parce qu'ils ont une baisse d'adhérents, j'aimerais donc savoir quel est le cadre d'intervention, comment vous jugez ?

Il y a subvention exceptionnelle pour les uns, mais pas pour les autres voire il y a baisse de subvention selon l'évolution du nombre d'adhérents. Cela pose problème, on ne peut pas dire à une association que, comme ses adhérents sont en baisse, on lui alloue une subvention exceptionnelle et à d'autres que, comme leurs adhérents baissent, on recalcule à la baisse l'enveloppe de la subvention qui leur est allouée. Je rappelle que les associations sportives ont une vocation sociale et éducative au même titre que la MJC.

Dans ce cas, il faut faire un appel public disant que certains clubs ou associations sportives qui rencontrent de grosses difficultés financières, notamment certaines qui sont susceptibles de

présenter des budgets en déficit, peuvent demander une subvention exceptionnelle à la ville de Givors pour les accompagner et les aider.

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- C'est ce que l'on a fait.

M. Antoine MELLIES.- Très bien, j'ai bien noté vos propos. Nous le relaierons et on verra quelle sera la réponse de la municipalité sur ce dossier. Il convient d'avoir un traitement équitable et égalitaire pour toutes les associations.

La MJC est une association qui bénéficie de deniers publics de contribuables de la ville de Givors, parmi lesquels il y a toutes les sensibilités et y compris à la MJC il y a sûrement des gens qui ont des sensibilités différentes. Je crois d'ailleurs que l'objet de la MJC est le traitement sans discrimination (religion, origine, opinions des uns et des autres). Que la présidente de la MJC refuse de serrer la main à un élu de l'opposition dont le groupe représente 1 400 voix lors des dernières élections municipales, cela pose problème, mais ça peut encore passer, mais qu'un salarié de la MJC, en l'occurrence le directeur, refuse de serrer la main à un élu de l'opposition qui vient à un événement public organisé par la MJC, cela pose un problème de discrimination politique.

C'est uniquement avec cette personne, je n'ai jamais connu ça avec aucune autre association de la ville de Givors. Quelle que soit sa pensée, je n'ai aucun problème, on a des désaccords, on considère que l'un est trop ceci, l'autre trop cela, mais quand on bénéficie d'argent public, quand on est salarié grâce à de l'argent public, on se doit de respecter un principe de neutralité politique. Non pas dans l'objet de l'association, dans le choix des activités proposées, je sais que la MJC a une histoire et je la respecte, mais dans son comportement vis-à-vis de tous les élus de ce conseil municipal. Cela pose un véritable problème.

Mme LA MAIRE.- Dites-le à l'association, cela n'a rien à voir avec la délibération.

M. Antoine MELLIES.- Mais pour vous, à chaque fois cela n'a rien à voir. Si on vous écoute, il ne faudrait même pas intervenir, en revanche quand Mme Gassa intervient, ça ne pose aucun problème.

Mme Amelle GASSA.- Prenez un cahier de doléances et écrivez à toutes les personnes qui ne vous saluent pas ou qui ne vous serrent pas la main.

M. Antoine MELLIES.- Je n'ai pas besoin d'un cahier de doléances parce qu'il y en a très peu.

J'aimerais que le responsable salarié respecte un principe de neutralité politique sinon ça va commencer à poser un problème. On ne peut pas toucher de l'argent public sans respecter ce principe de neutralité politique dans le comportement que l'on a vis-à-vis de tout élu de la République.

Mme LA MAIRE.- Il y a une loi ?

M. Antoine MELLIES.- Oui, il y a des lois ; des subventions ont été annulées pour ce motif.

Mme Solange FORNENGO.- La MJC est un équipement structurant dont notre territoire a besoin. On voit bien en lisant le document qui accompagne cette demande, signé par la présidente du conseil d'administration, qu'il y a quelques problèmes de fonctionnement à l'intérieur de cette structure. Il ne s'agit pas de refuser l'aide demandée, au contraire, mais peut-être de mieux comprendre pour mieux aider. Il est dit, je cite : « le conseil d'administration a conscience de n'avoir pas pris la bonne mesure de ces éléments en compte, que la subvention de la ville ne couvre pas la masse salariale annuelle des quatre permanents ». Pourrions-nous avoir quelques clarifications ? Des élus nous représentent au conseil d'administration, peuvent-ils nous apporter les éléments nécessaires ?

Mme Laurence FRETY-PERRIER.- Je rebondis sur la même question, je m'interroge aussi sur la situation de la gestion de la MJC. Compte tenu de l'incendie, il y a une volonté apparente de transformer et de revenir à l'équilibre, il n'y aura pas d'opposition sur cette subvention. En revanche, cela nécessite un suivi et un accompagnement particulier et des bilans détaillés des actions et des financements à venir et ce, avant les prochaines subventions.

Mme Brigitte JANNOT.- C'est vrai que cette structure est historique à Givors, elle a marqué le passé de la ville au niveau de l'éducation populaire. Je ferai juste une parenthèse pour citer quelqu'un qui nous a quittés, Catherine Pingon qui était une animatrice de la MJC et qui a su transférer tout son savoir au niveau de la commune en s'occupant des activités périscolaires.

Une MJC, ce n'est pas seulement de l'activité, c'est aussi une démarche citoyenne de bénévolat, avec des temps collectifs, où tout n'est pas payant. Il n'y a pas de cotisation pour toutes les activités. Mais les temps ont changé, il faut que la MJC arrive à structurer sa situation financière, à considérer qu'il y a des salariés, des salaires à verser et que ce n'est plus comme avant où on pouvait s'arranger entre une activité et une autre.

Il est important de l'accompagner parce qu'il n'y a pas d'association sur notre commune à vocation culturelle, sportive, ludique, musicale, c'est un lieu important qui mixte les publics, les jeunes, les anciens, les danseurs, les chanteurs, et autres. Nous avons intérêt à favoriser ce vivre ensemble, je voterai des deux mains la subvention, je suis moi-même adhérente de la MJC.

M. Hocine HAOUES.- Effectivement, entre 2016 et aujourd'hui il y a eu une perte d'adhérents. C'est facile d'en perdre, mais pour les récupérer c'est très difficile, ils sont partis sur Mornant ou sur d'autres structures. Mais on est en train d'en regagner.

Il faut repositionner l'activité de la MJC. Il y avait des activités comme la gym où l'agent salarié par la MJC qui donnait les cours coûtait plus cher que ce que rapportaient les cours. On peut rééquilibrer, mais à un certain niveau on ne peut plus le faire. La MJC a déjà fait un travail de fond énorme, 99 % des personnels qui interviennent à la MJC sont bénévoles, ils ont fait un travail énorme sur la grille des tarifs. J'ai la grille de tarifs de mai 2019 : il y a cinq grilles de tarif de A à F pour lisser les prix des adhérents, sachant que le plus haut quotient familial, entre 1350 et 1550, paie à l'année 352 €.

Quelqu'un a dit que l'Appart était moins cher, je prends quelques heures de cardio à l'Appart et je peux vous dire que c'est plus cher que ce qui est indiqué ici.

Par ailleurs, en septembre des activités lancées n'ont pas réussi à trouver leur public et on n'a pas attendu d'avoir un déficit de 5 000 €, l'activité a été arrêtée et on va rembourser les adhérents qui s'étaient inscrits sur ces activités.

Un travail est bien engagé pour revenir à l'équilibre. Des décisions ont été prises sur certaines activités, des engagements ont été pris par le conseil d'administration. Nous allons mettre en œuvre le dispositif local d'accompagnement pour que la structure voie où le bât blesse et où il faut rectifier. Ils ont déjà commencé un travail énorme. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas être *béatement* optimiste, le bénévolat c'est compliqué et difficile et la MJC n'est pas la seule association à avoir des difficultés.

Un travail est déjà bien engagé, il faudra suivre l'évolution de la situation, mais je ne désespère pas.

Mme LA MAIRE.- Je peux vous donner le chiffre des adhérents de la MJC : en 2016 - 565 adhérents, en 2017 - 460 adhérents, en 2018 – 260 adhérents et en 2019 - 220 adhérents.

La MJC fait partie du tissu associatif givordins et à travers ses programmes culturels et sportifs, elle est connue de tous nos Givordins. De plus, elle nous fait connaître aussi internationalement grâce à la Foire à la paperasse.

Vous avez eu le courrier du 19 septembre de la MJC, elle souhaite entamer une profonde transformation de son projet associatif pour retrouver l'équilibre budgétaire. Je propose que la ville de Givors participe à ce retour à l'équilibre. Nous pensons qu'une subvention exceptionnelle de 15 000 € pourrait les aider à retrouver un équilibre budgétaire.

Monsieur Boudjellaba, posez vos questions à l'association, nous n'avons pas les réponses, nous ne gérons pas l'association.

Mme Michelle PALANDRE.- Le nombre d'adhérents en moins par an m'interpelle, combien y a-t-il d'adhérents maintenant ?

Mme LA MAIRE.- Ils ont bien remonté.

M. Hocine HAOUES.- De tête, je crois 419 adhérents.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Si on prend les chiffres qu'on nous a donnés, ils ont perdu 1 500 adhérents.

Mme LA MAIRE.- Je reprends les chiffres, il y a un malentendu.

En 2016, il y avait 565 adhérents, en 2017 460 adhérents, en 2018 260 adhérents et en 2019, 220 adhérents. Ils ont perdu plus de la moitié des adhérents depuis 2016.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Quels élus sont membres de droit du conseil d'administration de la MJC ?

Mme LA MAIRE.- Hocine Haoues et Cécile Bracco.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Ces deux élus participent au conseil d'administration et ils pourraient répondre à mes questions et dire si, oui ou non, le directeur part, va avoir une prime.

Me renvoyer à l'association sachant qu'on est le premier financeur de cette structure et que nous sommes membres de droit, c'est cavalier !

M. Hocine HAOUES.- Je vous donne les éléments en ma possession : je sais que le directeur est en arrêt maladie, il s'est fait opérer cet été et il va à nouveau se faire opérer. Après, je n'ai pas les informations dont vous avez parlé, au conseil d'administration cela n'a pas été abordé.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Je vous vois sourire, mais j'aimerais bien vous voir dans quelque temps gérer la situation de la MJC. Il y a des salariés, des adhérents, des familles givordines qui utilisent l'équipement et cela ne me fait pas sourire. Je ne veux pas que cette structureériclite.

Dans les chiffres que vous nous avez annoncés, on passe de 565 à 220 adhérents, la perte est phénoménale. Et entre temps, on n'a jamais eu vent dans ce conseil de ces pertes. On aurait dû agir bien avant collectivement. On a beau jeu de mettre sur le dos du sinistre, mais il n'y a pas que cela, j'ai l'intime conviction que ce n'est pas que ça.

Notre groupe soutiendra la MJC, mais je demande réellement qu'il y ait un accompagnement administratif de la structure.

Mme LA MAIRE.- Si vous avez entendu, Hocine Haoues a parlé de dispositif d'accompagnement que l'association a d'ailleurs réclamé. Mais ce n'est pas nous qui gérons complètement l'association, elle se gère elle-même.

Pour répondre à une question posée sur l'équité, toutes les associations ont un traitement équitable à la ville de Givors.

J'ai bien vu que sur les réseaux sociaux vous invitez toutes les associations à demander des subventions exceptionnelles, mais certaines sont justifiées.

Enfin, je vous invite tous à aller les 9 et 10 novembre à la Foire à la paperasse.

Y a-t-il tes votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

Par 29 voix pour, 2 abstentions

(M. Alain PELOSATO, Mme Michelle PALANDRE),

le Conseil municipal , après avoir délibéré :

- décide d'accorder à la maison des jeunes et de la culture une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 € ;

- dit que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574 fonction 422 du budget selon les modalités suivantes :

- au 6574 fonction 025 fonds évènementiel et subventions exceptionnelles :- 15 000 €;
- au 6574 fonction 422 subvention exceptionnelle à la MJC : + 15 000 €.

Départ de Mmes Gassa et Taïar et de M. Charrier

Présents : 24 - Procurations : 4 - Absents : 5

N°8

CONTRAT LOCAL DE SANTE 2020-2023

Mme LA MAIRE.- Le contrat local de santé que nous vous soumettons aujourd'hui est un véritable outil au service d'une politique de santé du territoire.

Je ne vais pas vous relire tous les axes exposés dans la délibération, mais je souhaite souligner certains points. C'est une immense chance pour Givors d'avoir une qualité et une quantité de partenaires réunis pour construire avec nous ce contrat local de santé qui s'inscrit dans le contrat de ville de Givors signé avec la Métropole. Je vous rappelle aussi que nous sommes déjà signataires d'un contrat conseil local de santé mentale, le premier en France à être signé et qui est très actif encore aujourd'hui. C'est une grande référence, il fonctionne de manière très fluide et nous pensons que le contrat local de santé suivra ce fonctionnement. Nous avons accueilli jeudi dernier la 11^{ème} édition de la biennale du contrat local de santé mentale.

L'ARS que nous avons rencontrée lors d'un comité de pilotage il y a une quinzaine de jours a conclu nos travaux en nous félicitant pour l'important travail partenarial qui a conduit à ce contrat local de santé que nous vous proposons de voter favorablement. Le but de ce contrat local de santé est de faire sortir chaque professionnel de son silo et d'œuvrer dans une vision intégrée afin de tracer des parcours de soins lisibles et accessibles à tous et plus particulièrement aux personnes les plus isolées et les plus défavorisées. Il n'échappera à personne que la désertification médicale est une problématique nationale. À Givors, même si nous subissons cette désertification, nous avons tout de même des atouts dont un atout phare : l'hôpital de Montgelas, hôpital que nous défendons depuis des années, une maternité à la pointe de la modernité et qui est un exemple à l'échelle régionale voire nationale.

Nous créons à travers ce contrat local de santé des conditions pour accueillir un centre de santé associatif qui tarde un peu à ouvrir puisque nous attendons le soutien de la Région, un centre dentaire Dental Way. L'hôpital de Montgelas est en train de travailler à l'ouverture d'une maison de santé pluridisciplinaire et nous ferons tout pour les soutenir dans cette importante initiative.

Dans quelques mois, même si l'attente semble longue, nous serons mieux dotés en accès aux soins de premier recours.

Vous avez dans ce contrat local de santé des fiches-actions et on parle beaucoup de prévention, d'éducation à l'alimentation et à l'activité sportive, d'écoute et d'accompagnement, d'information et de communication sur les droits à la santé. Nous œuvrons pour une santé physique, mentale et environnementale de notre territoire en mobilisant tous les services municipaux et partenaires possibles.

Notre action est renforcée dans le cadre des conférences territoriales des maires qui est notre relais de la Métropole pour réduire les inégalités environnementales et pour protéger les publics des facteurs environnementaux pouvant remettre en cause leur santé. Je rappelle le label Zéro phyto, le

30 % bio dans les cantines, la bataille pour des mobilités responsables, notre sujet avec Jean-François Gagneur, l'élue en charge du développement durable.

C'est quelque chose de très important pour la commune de Givors, qui nous permettra de mettre en place des actions pendant la période 2020-2023. Après le vote de ce contrat local de santé aujourd'hui, il sera signé par tous les partenaires le 8 novembre.

Mme Michelle PALANDRE.- Vous m'étonnez toujours. Je vous vois contente de vous, mais avez-vous lu le contrat local de santé dans son ensemble ?

Mme LA MAIRE.- Oui.

Mme Michelle PALANDRE.- Il m'a sidéré.

Mme LA MAIRE.- Sur les problématiques de santé des Givordins.

Mme Michelle PALANDRE.- On y retrouve tous les signaux d'alarme que l'on voit habituellement dans tous les rapports concernant la ville de Givors :

- les revenus les plus bas de la Métropole,
- 40 % de la population de 15 ans et plus sortie du système scolaire sans diplôme contre 28 % dans la région,
- 75 % des logements sociaux sont concentrés dans les quartiers prioritaires qui cumulent toutes les formes de précarité et un état de santé nettement dégradé par rapport au reste de la ville.

En résumé, il y a une précarité sociale grave qui, en plus des difficultés financières que peuvent avoir ces personnes, fait qu'elles sont plus malades que les autres.

- 7,4% d'assurés sous traitement antidiabétique contre 4,2 % dans la région, soit presque le double,
- 2,4 % de patients hospitalisés pour diabète contre 1,3 % dans la région, soit le double.

On parle d'une baisse de prévention dentaire à partir de 15 ans, d'un taux de décès prématuré (moins de 65 ans), de patients sous traitement antidiabétique et sous psychotrope, soit le taux le plus élevé de la Métropole.

Pour la petite enfance, il est noté que les difficultés et troubles du langage sont de plus en plus repérés. De plus, on parle de cannabis, mais j'arrête là parce que ça fait froid dans le dos.

Vous allez me dire que c'est pour ça qu'un contrat de santé a été mis en place, mais on peut lire aussi qu'à mi-parcours de ce contrat, le volet santé fut pointé comme celui qui a le moins été mis en œuvre sur la commune et que seul le diagnostic a été réalisé. Cette situation dramatique n'arrive pas en quelques mois, c'est le résultat d'une politique de la ville qui est passée à côté du problème sur divers points. Vous pouvez accueillir toute la misère du monde, si vous n'avez pas les moyens et encore moins l'idée de vous en occuper, ça ne sert à rien. Vous bénéficiez depuis de nombreuses années de subventions : DSU, DPV grâce, si je puis dire, à cette misère, mais qu'en faites-vous ?

Savez-vous que quand vous n'êtes pas en bonne santé, vous ne pouvez pas travailler, faire du sport, vous cultiver ni étudier correctement ? À quoi bon dépenser des millions pour faire des stades synthétiques, des maisons citoyennes et autres, je ne vais pas refaire la liste de ce qui ne sert à rien, si la population n'est pas en priorité en bonne santé. Même si vous pensez que la prévention dans les écoles, dans les crèches ou dans les lieux publics n'est pas de votre compétence, il faut passer au-dessus. Il faut détecter les enfants qui ont des problèmes dès le plus jeune âge et les problèmes de comportement alimentaire, de compréhension du langage, dentaire ou autres troubles encore plus graves. Il faut être vigilant sur la prise de cannabis et d'alcool chez les plus jeunes.

Un problème est soulevé en ce moment par les écoles de Givors et environs concernant un manque de psychologues dans les écoles. Une cagnotte a d'ailleurs été mise en ligne par les professeurs et

directeurs des écoles pour payer un psychologue. Même si l'Éducation Nationale doit être alertée, si elle ne fait rien, il faut passer au-dessus.

Il faut peut-être aussi réfléchir au retour de ce que nous connaissons, à savoir les dispensaires où les soins et les vaccins étaient dispensés aux enfants gratuitement, les visites médicales annuelles doivent être remises en place dans les villes comme la nôtre à l'école pour que les parents soient alertés sur la santé de leurs enfants et que ceux-ci soient rapidement pris en charge. C'est la garantie que des enfants en bonne santé feront plus d'adultes en bonne santé, avec tout ce qui en découle, soit plus de gens qui peuvent étudier, travailler, faire du sport, se cultiver et pour finir, faire faire des économies à la Sécurité Sociale. La santé des Givordins doit faire partie des priorités, sinon c'est maintenir des gens en situation de précarité. J'ai lu les solutions proposées, c'est bien en dessous de ce qu'il faut mettre en œuvre, vous mettez des pansements sur des jambes de bois, ce qui ne sert à rien.

Mme LA MAIRE.- Quelles sont vos propositions ?

Mme Michelle PALANDRE.- Si vous m'aviez écoutée, vous auriez compris. Prenez les choses à la base avec les enfants.

M. Antoine MELLIES.- J'approuve tout ce que Mme Palandre vient de dire. On a l'impression de voir le chevalier blanc en matière de santé comme si, au fond, vous n'aviez pas de responsabilité, pas de bilan. Je rappelle deux choses et cela avait défrayé les colonnes du Progrès lorsque la ville de Givors a empêché l'installation d'une maison médicale en centre-ville, il y a eu usage du droit de préemption pour la Métropole de Lyon. Et rien n'a été fait pour empêcher la liquidation du centre Kinévia qui a mis la clé sous la porte.

Mme LA MAIRE.- C'était privé.

M. Antoine MELLIES.- C'est marrant de la part d'une maire membre du Parti Communiste Français, en général on nous dit toujours qu'on intervient dans le privé, on essaye de faire. Même si c'est une association de droit privé, cela ne vous empêche pas de venir à son secours lorsqu'elle fait face à des difficultés financières.

Vous n'avez rien fait alors que vous aviez une SEM, l'actuelle SAGIM, et tous les outils ainsi que les moyens pour anticiper la dégradation de l'offre de soins. Je rappelle qu'anticiper, c'est ce que l'on attend du premier magistrat de la ville !

Vous venez de nous dire que l'ouverture du centre de santé est retardée à cause de la Région Auvergne Rhône-Alpes, j'aimerais dès ce soir que vous présentiez les preuves ou les courriers que vous avez envoyés, les réponses de la direction de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour savoir ce qu'il en est.

Mme LA MAIRE.- J'ai fait un courrier il y a trois semaines.

M. Antoine MELLIES.- Vous envoyez un courrier il y a trois semaines alors que vous avez annoncé l'ouverture de ce centre de santé il y a plusieurs mois.

Vous parlez de la Région Auvergne Rhône-Alpes, or elle n'apparaît pas dans ce contrat local de santé. C'est étonnant alors que vous demandez l'argent de la Région Auvergne Rhône-Alpes...

Mme LA MAIRE.- Ce n'est pas pour le contrat local de santé que j'en ai parlé, mais pour le centre de santé.

M. Antoine MELLIES.- Dans le contrat local de santé, le centre de santé est bien prévu ? Cela fait partie de fiches-action.

Mme LA MAIRE.- Ce sont les fiches-action et non pas le contrat local de santé.

M. Antoine MELLIES.- J'ai du mal à comprendre pourquoi la Région n'est pas signataire alors qu'elle a développé une politique de co-financement des centres de santé, mais également des maisons de

santé pluridisciplinaires. Elle finance même les équipements pour la télémedecine. J'aimerais comprendre pourquoi la Région Auvergne Rhône-Alpes n'est pas cosignataire de ce contrat local de santé. J'attends de vous une réponse précise.

Enfin, je n'ai pas compris certaines phrases, page 29 : *accompagner les usagers dans leur démarche de droit de santé dans une démarche Aller vers*. La formulation, c'est important, tant sur la forme que le fond et des phrases sont compliquées à comprendre. Comme la phrase : *accompagner les personnes les plus en difficulté dans la résolution de leur situation*, heureusement qu'on a un contrat local de santé pour nous préciser cela !

Je vais essayer d'être constructif, s'il vous plaît associez la Région Auvergne Rhône-Alpes à la signature de ce contrat local de santé, cela facilitera les relations pour obtenir les co-financements nécessaires.

Par ailleurs, il y a une réflexion à avoir sur la question de la position géographique du centre de santé. Dans le contrat local de santé, vous avez commis une erreur, la maison de santé pluridisciplinaire envisagée serait située à côté de l'hôpital de Montgelas alors que le centre de santé serait situé en centre-ville, à côté du centre des impôts. À terme, on va adosser aux urgences des centres de santé, ce qui permettra de mieux traiter en amont, de désengorger les urgences, mais c'est dommage de ne pas avoir fait l'inverse : une maison de santé pluridisciplinaire dans le centre-ville et placer le centre de santé, destiné d'abord aux publics les plus fragiles qui bénéficient du tiers-payant, à proximité des urgences de l'hôpital de Montgelas. Cela aurait permis de mieux diriger certains publics et d'envisager à terme le désengorgement des urgences.

Quant à la question du traitement des médecins qui vont partir à la retraite, la population de médecins est de plus en plus âgée, des médecins libéraux partent à la retraite, mais ils pourraient continuer à exercer quelques heures par semaine, pourquoi pas en visite à domicile. Il y a quelque chose à travailler, à anticiper avec ceux qui ont bientôt 60 ans et qui se préparent à partir à la retraite pour voir s'ils pourraient prolonger d'un, deux, quatre ans à un rythme plus réduit sur la commune de Givors en visites à domicile. La question des médecins retraités est un sujet national, étant confrontés au numerus clausus.

Que sera-t-il envisagé notamment sur le centre de santé concernant la télémedecine ? Évidemment, la télémedecine générale est plutôt destinée à des zones rurales, il n'empêche que sur des premiers traitements ça pourrait être intéressant de l'expérimenter. J'aimerais savoir si c'est prévu dans le prochain centre de santé.

Et concernant la santé mentale, il y a un mot que je ne vois absolument pas alors que ce sujet devient de plus en plus préoccupant. D'ailleurs, des associations sur le territoire se sont créées sur la question des troubles DYS. Les troubles DYS, on ne sait pas où les classer : dans le handicap, dans la question de l'éducation, c'est très transversal. Mais il y a une explosion de ces troubles grâce à l'amélioration de la détection, mais aussi des causes concernant notre société font que de plus en plus d'enfants souffrent de ces troubles. Je ne comprends pas que ce mot n'apparaisse pas une seule fois dans le contrat de santé local. C'est très dommage qu'il n'apparaisse pas, les familles qui ont des enfants confrontés à ces troubles se sentent désemparées. Il y a du mieux au niveau de la Métropole, de la MDPH, mais le système de va-et-vient permanent entre les professeurs référents et la MDPH fait qu'il n'y a pas suffisamment d'accompagnement.

En termes de prévention et de communication, la ville de Givors a un rôle à jouer pour travailler de concert avec des associations dont certaines se sont mobilisées sur le sujet pour mieux accueillir ces familles, mieux détecter en amont et mieux les accompagner dans les procédures ou dans les dysfonctionnements de procédure. Mais aussi pour défendre leur droit à obtenir des AVS alors que, contrairement à ce que dit la Secrétaire d'État en charge du handicap, des enfants sont notifiés et peuvent bénéficier d'AVS mais n'en ont pas ou doivent être placés en classe ULIS et ne le sont pas. À ce titre, la ville de Givors aurait un rôle à jouer notamment pour accompagner ces familles ou être un relais auprès des instances compétentes en la matière.

M. Nacer KHOUATRA.- Nous avons fait un courrier pour signaler que de plus en plus d'enfants souffrent de troubles DYS et que l'Éducation Nationale ne met à disposition aucun personnel.

Mme LA MAIRE.- Les troubles DYS sont évoqués page 25, vous n'avez pas lu.

M. Antoine MELLIES.- Et les fiches-action, le traitement des enfants DYS ? S'il y a une fiche-action dédiée à cela, je reconnaitrai mon erreur.

C'est un vrai sujet qu'il faut prendre à bras-le-corps et c'est l'occasion, Monsieur Khouatra de nous expliquer quelles sont les démarches, en votre qualité d'adjoint à l'éducation.

M. Nacer KHOUATRA.- Je vous ferai passer le courrier.

M. Hocine HAOUES.- Madame Palandre, c'est vrai qu'il vaut mieux être beau, riche et bien portant ! Quant au diagnostic, vous avez raison quelque part, c'est un cercle vicieux, pour travailler il faut être en bonne santé et pour cela, il faut avoir un travail ; tout est lié.

Je suis d'accord avec vous, le diagnostic a pour objectif de pointer les difficultés que l'on rencontre sur notre territoire. Après il ne faut pas nier que le désengagement de l'État à plusieurs niveaux fait en sorte que des municipalités et des communes vont devoir prendre en main une part de plus en plus importante de l'aspect santé qui n'est normalement pas une compétence communale, cela devrait être une compétence régaliennne de l'État.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- En page 6 sur les éléments du diagnostic, dans le tableau données actualisées au recensement 2016, il y a sur Givors une population de 15 ans et plus non scolarisée sans diplôme de 5 407, n'y a-t-il pas une erreur ? Je trouve le chiffre effarant.

Mme LA MAIRE.- On va faire vérifier.

Mme Brigitte D'ANIELLO-ROSA.- C'est la population au-delà de 15 ans donc y compris les adultes.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Quel est l'intérêt de cette donnée ?

En termes de données, ce document est intéressant et il rappelle que dans notre ville le diabète est très élevé par rapport au reste de la Métropole. Et on voit bien que dans les communes comme les nôtres où il y a peu de moyens et de faibles revenus, les problématiques de ce type sont très élevées. C'est dommage que dans le précédent contrat on n'ait pas fait suffisamment de choses et j'espère que cette fois, on pourra appliquer toutes les fiches-action.

Mme LA MAIRE.- Ce contrat va évoluer puisqu'il est sur 2020-2023.

Quant à la Région Auvergne Rhône-Alpes, c'est plutôt l'ARS, il y a un schéma régional de santé décrété par l'ARS. La Région n'est pas signataire du contrat, c'est plutôt l'ARS et l'État.

Mme Brigitte JANNOT. La Métropole ne signera pas le contrat local, elle signe des contrats territoriaux. Ce que vous avez n'est pas bon, c'est un mauvais document.

Mme LA MAIRE.- Si on l'a mis, c'est qu'on a eu un accord.

D'ailleurs, nous avons invité David Kimelfeld, le Président de la Métropole, à nos rencontres, à nos comités de pilotage et jamais personne ne nous a dit qu'il n'était pas signataire du contrat.

Mme Brigitte JANNOT.- Il participe, mais n'est pas signataire.

Mme LA MAIRE.- Ce contrat local de santé a été envoyé à tous les partenaires, nous n'avons pas eu de retour et nous invitons systématiquement le Président de la Métropole, le Préfet du Rhône et de la Région. En revanche, la Région n'est pas signataire d'un contrat local de santé.

Il faudra que le Président de la Métropole nous le signifie parce qu'il a toujours été invité.

Mme Brigitte JANNOT.- Il est invité parce qu'il participe au comité de pilotage comme un acteur du territoire.

Mme LA MAIRE.- Tous ceux qui participent au comité de pilotage sont signataires.

Nous poserons la question pour la Métropole.

Je vais répéter ce que j'ai dit à propos de la Région, j'ai simplement dit qu'on tarde à l'ouvrir puisque nous attendons le soutien de la Région. On va avoir son soutien, pas de souci. Je n'ai pas dit qu'on n'aurait pas de soutien de la Région, nous l'aurons, mais il tarde à venir.

Mme Laurence FRET-Y-PERRIER.- Je ne sais pas si la Métropole doit signer le contrat, en tout cas elle est bien prévue dans le comité de pilotage. Ce serait bien qu'on le sache maintenant tout de même !

Par ailleurs, je souhaiterais savoir qui représentera la ville de Givors dans ce comité de pilotage. Puisque le CLS prévoit la constitution d'un comité de pilotage qui va associer l'ensemble des signataires dont Givors, je suppose que nous aurons des représentants. Savez-vous qui ?

Mme LA MAIRE.- Moi-même.

Mme Brigitte JANNOT.- Pour vous répondre, Madame Frety-Perrier, la Métropole siège au comité de pilotage, le président y est invité, je l'ai représenté deux fois, mais en tant qu'acteur du territoire. Au niveau de la santé, un certain nombre d'actions existent sur la Métropole : la PMI, la MDPH entre autres qu'on trouve dans les maisons de la Métropole.

Ce contrat local de santé est certes un premier pas, cela reste un document très administratif qui liste un certain nombre de choses qui existent sur le territoire. La question est de savoir ce qu'il en sera fait et comment les actions se feront.

Je déplore un certain nombre de choses et je l'ai dit dès le premier comité de pilotage, je n'ai pas vu la place des professions libérales, des médecins au sein de cette organisation. Je ne comprends pas bien l'articulation avec l'hôpital de Givors.

J'ouvre une parenthèse sur le centre de santé qui n'est pas une maison de santé, c'est différent.

Et je ferai juste une allusion à la maison médicale de santé qui a été inaugurée à Condrieu, dans une ville de moins de 4 000 habitants et qui regroupe 6 généralistes, 2 dentistes et 20 personnels de santé. Là on est sur une vraie maison médicale de santé où l'ensemble des professionnels de santé se regroupent et construisent un vrai projet de maison de santé.

Le centre de santé, et je le déplore, qui certes répondra à une offre de premiers soins qui manque sur la ville, est dans un petit local dans lequel on essaye, via une association, de faire venir des médecins généralistes. On n'est pas dans l'élaboration d'un projet pour les Givordins de maison médicale de santé.

Pour faire référence aux DYS, je confirme que ce document pêche. Certes, c'est cité sur une des pages, mais simplement au niveau de l'information, alors que les DYS sont un problème qui touche de nombreux enfants voire des adultes dont il faut comprendre les maladies et les détecter. Les DYS nécessitent un gros accompagnement en termes de prévention, ces maladies doivent être détectées parce que les personnes souffrant de DYS deviennent porteurs de handicap et ont des contreparties. C'est quelque chose qu'on ne peut pas négliger.

Je regrette qu'il n'y ait rien sur les addictions aux écrans notamment pour le jeune public, c'est quelque chose qui me paraît très important et pour lequel il y a beaucoup à faire.

Enfin, un certain nombre de partenaires sont cités : la mission locale, les centres sociaux, ils devraient carrément être mis au cœur du dispositif et de la réflexion.

Mme LA MAIRE.- Merci Brigitte Jannot, tu aurais peut-être pu dans le comité de pilotage faire ajouter...

Mme Brigitte JANNOT.- Je l'ai dit, mais je crois que tu n'as pas bien entendu.

Mme LA MAIRE.- Je ne l'ai pas entendu.

Mme Brigitte JANNOT.- Je l'ai dit, tu as une oreille sélective.

Mme LA MAIRE.- Ce n'est pas grave, on enregistre et je ferai remonter à tous les partenaires.

M. Antoine MELLIES.- Soit ce document est faux soit il est vrai, mais si on a une page avec des signataires qui ne sont pas censés être signataires, il y a un problème.

Si les contractants sont le Préfet du Rhône et de région, l'État, la Métropole et qu'il n'y a pas le président de la Région Auvergne Rhône-Alpes alors que la Région intervient sur ces sujets puisque vous allez demander un co-financement...

Mme LA MAIRE.- Non, elle intervient sur le centre de santé et non pas sur le contrat local de santé.

M. Antoine MELLIES.- Le contrat local de santé, j'ai bien lu les fiches-action et il y a bien la fiche création d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Mme LA MAIRE.- Qui découle du contrat local de santé.

La Région n'est pas signataire.

M. Antoine MELLIES.- Il faudrait peut-être leur proposer, ils ne peuvent pas penser à votre place.

Il y a un problème. Cela concerne aussi le territoire de la Région, je ne vois donc pas pourquoi la Région n'est pas représentée.

Enfin, je reconnais qu'en page 25 les DYS sont mentionnés, mais on est sur quelque chose de très léger, il y a un mot dans la conférence autour de la parentalité alors que ça devrait être une action dédiée en tant que telle sur la question des TDH, des DYS et, parce que c'est lié, la question des addictions aux écrans dès le plus jeune âge. Des enfants, dès 3 ans, regardent les tablettes plusieurs heures par jour et cela a un impact très concret sur la construction du cerveau.

Mme LA MAIRE.- Vous avez complètement raison, cela fera l'objet d'une fiche complémentaire.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Je veux rebondir sur les propos de Mme Jannot qui parlait d'un petit centre de santé sur Givors, mais je voudrais savoir combien il va nous coûter parce qu'on n'en a jamais parlé.

Mme LA MAIRE.- On en a parlé puisqu'on a passé des délibérations en conseil municipal afin d'adhérer à l'agence nationale des centres de santé et j'ai décliné le fonctionnement du centre de santé.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Combien ça nous coûte ?

Mme LA MAIRE.- Pour l'instant rien.

C'est sûr que ça va certainement coûter en termes de subventions, mais on aura quatre médecins, deux infirmières et une assistante médicale.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Une élue fait une comparaison avec un centre de santé à Condrieu, je vous demande simplement combien notre centre de santé va coûter à la collectivité.

Mme LA MAIRE.- Nous avons travaillé avec une association, ce sera un centre de santé associatif avec l'association ACESO dont le président est Jean-Louis Touraine.

Nous avons travaillé pour monter un projet qui verra le jour début 2020. Il y aura certainement une participation de la ville, mais pour l'instant on en est plutôt à élaborer ce centre de santé.

La question qui est posée ici est que la santé relève aussi de l'action sociale donc relève aussi peut-être du CCAS. Peut-être que ça viendra devant le conseil d'administration du CCAS et non pas devant le conseil municipal.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Les élus du CCAS sont bien les élus du conseil et cela reste financé à 99 % par la ville. C'est dommage de faire cette pirouette.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve le Contrat Local de Santé de la ville de Givors 2020-2023 ;
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer le Contrat Local de Santé et tout document y afférent.

Retour de M. Charrier et de Mmes Gassa et Taïar

Présents : 27 - Procurations : 4 - Absents : 2

N°9

CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN 2015-2020 – CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2019 ENTRE LA METROPOLE DE LYON ET LA VILLE DE GIVORS

Mme Brigitte D'ANIELLO-ROSA.- Je vous propose cette délibération qui s'inscrit dans la gestion sociale et urbaine de proximité dans le volet amélioration du cadre de vie. C'est un volet du contrat de ville 2012-2020 métropolitain qui a été prolongé jusqu'en 2022.

La convention locale d'application spécifique à Givors a été délibérée le 11 avril 2017 et précise le cadre de l'intervention sur la commune.

Cette convention engage l'ensemble des signataires du contrat de ville et particulièrement la Métropole de Lyon, la ville et les bailleurs à travers le rabatement de leurs taxes foncières sur le patrimoine bâti.

Cette convention de participation qui lie la métropole de Lyon et la ville permet de préciser le contenu de l'action et son co-financement.

Rappel du cadre de l'intervention des partenaires : c'est la mise en œuvre des programmes inscrits dans les problématiques identifiées avec la nécessité de s'inscrire dans la durée et d'éviter le coup par coup. Ainsi, nous n'intervenons pas sur des travaux de proximité qui relèvent du droit commun, mais bien sur des actions structurantes qui participent au développement social et à l'implication des habitants.

Il s'agit de privilégier les interventions et actions qui permettent de réaliser des actions d'insertion sociale et professionnelle en direction des habitants des quartiers de la politique de la ville.

En 2018, la première année qui a suivi la signature de la convention, le bailleur LMH a signé une convention de participation avec la Métropole de Lyon sur une action sur Yves Farge. C'est la première année que la ville sollicite des financements dans le cadre de cette convention et l'objectif dans les prochaines années est d'être au niveau des financements des autres communes de la Métropole.

Suite au diagnostic fait en octobre 2018, l'inquiétude des habitants sur le devenir d'un délaissé urbain entre l'avenue Leclerc et la rue Pottier nous a montré qu'il fallait faire une action sur ce site avec la volonté que ça ne devienne ni un parking ni un nouveau projet immobilier ; ils souhaitent co-construire un espace de proximité. Nous avons sollicité le Collectif Terrain d'Entente spécialiste de la concertation et de la création collective d'aménagement partagé. Ils interviennent cette année sur Saint-Priest, Lyon 8, Tarare et Neuville.

La validation du projet en commission GSUP en janvier et un courrier en soutien du Président de la Métropole ont eu lieu, de mars à juin il y a eu une concertation avec les habitants et il y a eu 110 réponses. En juillet, des ateliers de conception ont eu lieu avec 30 participants pour faire émerger la faisabilité des propositions. En septembre, il y a eu la validation des propositions par Madame la Maire et en octobre la mise en place des aménagements dans le cadre d'un chantier d'insertion avec des habitants du quartier. C'est co-financé par Nexity, LMH, la ville de Givors, la Métropole de Lyon et la Région.

Je vous propose d'approuver cette délibération.

Mme Michelle PALANDRE.- Je reviens sur cette délibération qui a été traitée en commission de manière vague. En effet, j'ai souhaité connaître quels sont les tenants et aboutissants de ce projet. Il semble que le but soit d'aménager 1 000 m² dans le quartier Maurice Thorez. Je suis allée voir, c'est déjà bien entamé.

J'ai trouvé l'idée sympathique à première vue, mais M. Mellies avait soulevé le coût de l'association Collectif Terrain d'Entente qui en a la maîtrise d'œuvre. Il avait annoncé 5 000 €, mais j'ai lu la convention de la délibération et je n'ai vu nulle part le coût d'intervention de cette association.

Les 5 000 € notifiés dans la délibération correspondent à la participation de la Métropole et non pas au coût de l'association impliquée.

On peut s'interroger sur l'intérêt de confier la maîtrise d'œuvre à cette association, il ne s'agit que de 1 000 m², c'est tout petit, dans un quartier déjà pas trop mal servi, en proximité immédiate des bords du Rhône, c'est proche du parc Normandie Niemen, il y a le square Marcel Le Borgne, les jeux d'enfants à côté de l'église. Je n'aurais pas mis 30 000 € là.

Je pense aussi que l'équipe en charge des espaces verts qui fait de très belle réalisation aurait pu le faire, pourquoi ne lui avez-vous pas confié cette tâche voire aux services techniques ? Vous manquez d'imagination ; vous dites bien connaître les Givordins, mais ne pas savoir aménager seul une ville, cela me laisse dubitative quant à votre capacité à aménager Givors dans son ensemble.

Mme LA MAIRE.- Les services ne peuvent pas tout faire non plus, ils ne sont pas aussi nombreux que vous le pensez.

Mme Laurence FRET-Y-PERRIER.- Je commence par un petit détail à corriger dans la délibération, vous citez la région Rhône-Alpes dans la délibération, or elle n'existe plus, c'est Auvergne Rhône-Alpes.

J'ai la même interrogation concernant le Collectif Terrain d'Entente, je comprends que c'est un prestataire choisi par la ville pour faire la maîtrise d'œuvre pour un projet de 30 000 €. J'aimerais savoir comment il a été choisi, si d'autres structures ont été sollicitées et à combien s'élève le montant de cette prestation de maîtrise d'œuvre sur les 30 000 € du projet.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Je comprends un peu mieux ce projet maintenant, je ne comprenais pas pourquoi vous aviez abattu des arbres centenaires à cet endroit pour faire ça ! J'aurais préféré garder ces cèdres majestueux et je trouve cela regrettable.

M. Antoine MELLIES.- Je partage tout ce qui a été dit. On constate la minéralisation de ces espaces, vous ne vous êtes pas dit que, pour l'aire de jeux qui est à côté, la priorité est d'avoir de l'ombre pour les mamans qui sont sur les bancs lorsque les enfants jouent. En revanche, à côté on fait une forme de canopée.

Par ailleurs, à quoi servent les maisons citoyennes ? Ce type de projet aurait pu être géré en concertation avec la maison citoyenne avec le personnel municipal qui fait un travail remarquable notamment concernant le cadre de vie et les espaces verts. On pourrait même penser qu'il y a une forme d'humiliation du personnel municipal, se disant qu'ils ne sont pas capables, alors qu'ils réalisent des sculptures, des aménagements tout à fait remarquables. D'ailleurs, place Pasteur il y a des ensembles floraux, des aménagements, il ne me semble pas que c'est une association qui ait

géré cela, c'est donc la direction des espaces verts ou du cadre de vie. Dans ce genre de chose, on a l'impression d'empiler alors que des structures adéquates permettent de le gérer.

Je crois que c'est la maison citoyenne qui a géré la question des aménagements au niveau des tours Thorez, je ne comprends pas pourquoi on n'a pas continué dans cette perspective. Et surtout, vous ne vous rendez pas compte qu'il y a un problème, sur l'aire de jeux quand il va faire 35 degrés les parents seront en plein de soleil sur les bancs et pour être à l'ombre, ils devront se mettre en dehors de l'aire de jeux donc loin de leurs enfants.

Encore une fois, vous passez à côté.

M. Jean-François GAGNEUR.- Je veux apporter une précision que j'ai recueillie auprès du directeur des espaces verts parce que je m'étais aussi posé des questions. Le cèdre abattu avait 32 ans, il n'était pas centenaire. Il a fait l'objet d'une expertise par un spécialiste venant de Toulouse qui était en tournée dans les régions Auvergne Rhône-Alpes et PACA. C'est un cèdre avec deux pousses à la base, qui s'opposaient et qui ne se réunissaient pas au fil du tronc. Cela nécessitait, pour la sécurité, de placer trois tendeurs, mais qui auraient eu une implantation espacée par rapport au tronc et qui auraient gêné la circulation.

Au bout de deux ans, il serait de toute façon tombé et il était plus sage de l'abattre. Un cèdre a déjà été replanté à sa place et deux autres arbres ont complété immédiatement l'espace laissé par cet arbre qui était bien agréable, il faut le reconnaître.

Mme LA MAIRE.- Merci de cette précision très importante. On n'abat pas des arbres pour rien.

Mme Solange FORNENGO.- C'est un sujet délicat et je ne partage pas forcément ce que vient de dire l'élu en charge du développement durable. J'ai aussi lu le rapport qu'il m'a fait transmettre, lorsque la ville a demandé le diagnostic autour de ce cèdre, il s'est passé deux ans entre le moment où le diagnostic a été fait et l'abattage de l'arbre, deux ans pendant lesquels on aurait pu entreprendre de soigner correctement ce cèdre.

Aujourd'hui, alors que sont posés de façon cruciale le problème de l'écologie et celui de la préservation de la nature et de ce type d'arbres, on aurait pu avoir une action pédagogique. Je ne suis pas persuadée que les élingues qui auraient entravé la population auraient été particulièrement gênantes dans la mesure où cet arbre n'était pas aussi malade que cela. Il suffit de regarder ce qu'il reste du tronc après la taille. Et cela aurait montré à toute une population l'effort que fait la ville pour préserver des espèces végétales importantes sur son territoire et n'aurait peut-être pas coûté les 30 000 € pour réaliser ce terrain d'entente. On pourrait aussi fleurir, habiter, aménager autour de cet arbre, sans le détruire et sans avoir aujourd'hui cet équipement coûteux.

La destruction de l'arbre a causé de l'émoi dans la population locale, il fallait donc bien l'appâter avec la réponse qu'on nous présente et que je ne partage pas.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- La photographie en bas à droite que vous affichez ne vous choque pas ? Pratiquement aucun arbre, on en avait un magnifique qui venait habiller l'église et ce site.

Des personnes des espaces verts m'ont dit qu'elles ont participé à l'abattage de cet arbre l'âme en peine. Travaillant régulièrement avec des végétaux, elles estimaient qu'il n'était pas malade.

Mme LA MAIRE.- On ne fait plus confiance aux experts ?

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Ce sont aussi des experts, il faut respecter nos jardiniers qui connaissent aussi. On avait un bel arbre majestueux et ce qui a été fait là est regrettable. Maintenant je comprends mieux pourquoi vous avez abattu cet arbre.

En plus de cela, vous le faites au titre du contrat de ville, mais vous auriez mieux fait de faire des aménagements au pied des tours.

M. Jean-François GAGNEUR.- Je précise que le directeur des services des espaces verts avait lui aussi l'âme en peine d'avoir à prendre cette décision. Il a fallu plusieurs mois pour qu'il la mûrisse,

qu'il pèse le pour et le contre et qu'on en arrive à cette décision qui, au fil des générations, sera sûrement plus rentable que d'avoir essayé en vain de risquer la chute de cet arbre.

Par ailleurs, j'avais réussi à obtenir qu'on n'abatte pas le cèdre place Picard et j'ai été le seul à pleurer le cèdre abattu au stade lorsqu'il a fallu construire le CTM et que l'entreprise ne voulait pas construire quelque chose à moins de X m de cet arbre. Là, je n'ai pas eu d'écho !

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Vous n'étiez pas le seul, nous étions contre le CTM carrément.

Mme Solange FORNENGO.- Les paroles de M. Gagneur démontrent bien l'intérêt de la problématique. Le combat pour l'écologie devient le combat de la survie de l'humanité, peut-être que ça mériterait que l'on soit mis devant le fait accompli, qu'on se pose plus collectivement la question lorsqu'on décide de prendre ces décisions, que ce soit pour le CTM ou pour cet aménagement. La collectivité a un droit de regard et un droit pour se prononcer. Le directeur des espaces verts pleure parce qu'il doit effectuer cette opération, mais qui en a discuté ?

Mme LA MAIRE.- L' élu en charge du développement durable.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- C'est un bien communal, cela revient au conseil de prendre la décision.

Mme Solange FORNENGO.- On peut pleurer la destruction de beaucoup d'autres arbres à Givors et j'ai été contente de lire dans la délibération suivante sur l'aménagement de l'espace Oussekinne qu'on va s'efforcer de préserver des arbres.

Mme LA MAIRE.- Chaque fois qu'on peut, on le fait et on en replante. Sur le parc urbain devant Casanova, on a préservé les arbres, à Ambroise Croizat aussi.

Je reviens sur cette délibération. Vous avez compris que ce dossier a été monté dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité. C'est un partenariat entre la Ville, la Métropole, LMH, la Région Auvergne Rhône-Alpes, Nexity, le centre social, les habitants, les maisons citoyennes. Tout le monde a été concerté pour ce projet avec le Collectif Terrain d'Entente.

Concernant la GSUP, nous avons pris une délibération, nous avons accepté d'accorder des réductions de taxe foncière, en contrepartie les bailleurs sociaux devaient mettre en place des améliorations du cadre de vie. C'est de là que c'est parti avec le Collectif Terrain d'Entente. Ce collectif ne s'est pas rémunéré, vous avez vu : ville 7 500 €, Métropole 5 000 €, Région 5 000 €, le bailleur, la TFPB et le promoteur Nexity a participé au financement de cette réalisation.

Le Collectif Terrain d'Entente a passé des conventions avec les bailleurs sociaux. C'est un véritable travail collectif avec les habitants qui ont eux-mêmes choisi ce qui est mis en place.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

Par 22 voix pour et 9 abstentions

(M. Alain PELOSATO, Mme Michelle PALANDRE, Mme Solange FORNENGO, M. Antoine MELLIES, M. Jean-Philippe CHARRIER, Mme Emilie FERNANDES-RAMALHO, Mme Corinne CHARRIER, Mme Laurence FRET-Y-PERRIER et M. Mohamed BOUDJELLABA),

le Conseil municipal , après avoir délibéré :

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer la convention de participation financière avec la Métropole de Lyon relative à la programmation 2019 de gestion sociale et urbaine de proximité et l'aménagement d'un espace rue Eugène Pottier, co-construit avec les habitants ;
- autorise Madame la Maire à solliciter la subvention, à percevoir et à signer tout document nécessaire à son versement.

REQUALIFICATION DE L'ÎLOT OUSSEKINE – CONVENTION DE TRANSFERT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

M. Henri BAZIN.- La requalification de l'îlot Oussekinne constitue un enjeu urbain important dans la continuité des aménagements précédemment réalisés sur la Commune de Givors et plus particulièrement sur le centre-ville.

Les objectifs de la requalification de l'îlot sont les suivants :

- redéfinir et requalifier le maillage viaire afin de développer les liens (piétons et/ou véhicules) avec le reste du centre-ville,
- renforcer l'ouverture de l'îlot afin notamment de mettre en valeur les équipements publics du secteur,
- intervenir sur le bâti dégradé des rues Joseph Faure et Joseph Longarini, par des opérations de démolition/reconstruction tout en préservant l'identité morphologique du patrimoine givordin,
- rationaliser les stationnements pour diversifier les usages et retrouver des espaces qualitatifs en cœur d'îlot.

Le coût global de cette opération pilotée par la Métropole de Lyon représente environ 11 713 000 € TTC. Les recettes envisagées sont les suivantes :

- une subvention de l'État de 1 317 000 €,
- une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 1 400 000 €,
- les produits de cessions des charges foncières de 2 100 000 €,
- une participation de la ville de Givors pour les équipements publics de sa compétence de 156 500 €.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée par le maître d'ouvrage unique aux études (intégrant les études préalables, d'ores et déjà réalisées), travaux et révision des prix pour les aménagements d'espaces publics s'élève au total à 3 395 000 €.

La Métropole prendra en charge un montant prévisionnel de 3 238 500 € et la Commune de Givors prendra en charge la somme de 156 500 €.

Le périmètre de l'opération qui couvre une surface de 1,6 hectare est délimité par les rues Longarini et Joseph Faure, Salengro et Charles Simon. Sur cet espace il y aura quatre lots à construire sur des emprises de construction existantes le long des voies pour un total de 5 580 m² et les espaces publics à requalifier pour 10 500 m² environ.

Le programme d'habitat comprend 127 logements répartis sur quatre lots, avec un minimum de 70 % d'accession libre et 30 % d'accession abordable sécurisée. Le calendrier de réalisation et le démarrage des travaux sont prévus pour fin 2020 pour une durée de 24 mois avec un phasage en fonction des acquisitions foncières.

Mme Michelle PALANDRE.- Il est incontestable qu'il faut requalifier les rues Joseph Faure et Longarini, mais on peut s'inquiéter des places de stationnement qui vont disparaître. Vous parlez de 140 places de stationnement privées pour les 127 logements créés, on sait aujourd'hui que dans le centre-ville le stationnement est compliqué et ce projet ne va pas le simplifier, au contraire.

Les particuliers habitant dans ces rues n'avaient pas tous un garage ni un parking privé, mais il n'y avait pas 127 logements et quand ils se garaient sur les places publiques, on peut supposer qu'une partie d'entre eux ne le faisait que le soir. Dans la journée, entre le marché, les commerces et la fréquentation du conservatoire, ça va être compliqué.

Fallait-il démolir la salle Malik Oussekinne ? Une autre salle est-elle prévue dans le centre-ville ?

Concernant l'immeuble en traverse des rues Charles Simon et Salengro, une surface commerciale est-elle prévue ? Il me semble que le rapport validé pour le commerce en 2008 prévoyait que les commerces soient concentrés rue Roger Salengro.

M. Henri BAZIN.- Pas à ma connaissance.

Mme Michelle PALANDRE.- Ce n'est pas obligatoire rue Roger Salengro, quand vous démolissez une surface commerciale, d'en refaire une autre ?

Mme LA MAIRE.- Les commerces sont vides depuis longtemps.

Mme Brigitte JANNOT.- Au début de la rue, il y a l'agent immobilier, après il y avait l'ancien restaurant et après il n'y a pas de commerce.

M. Alain PELOSATO.- Si, il y a des commerces, mais ils sont vides depuis longtemps.

Mme LA MAIRE.- Madame Palandre, vous voulez remettre un commerce ici ?

Mme Michelle PALANDRE.- En 2008, le FISAC prévoyait que tous les commerces soient concentrés rue Roger Salengro. Ce n'est pas parce que le local est vide qu'il va rester vide à vie ou alors, vous m'inquiétez.

Mme LA MAIRE.- Il n'est pas prévu de commerces.

M. Antoine MELLIES.- Vous auriez pu préciser, pour gagner du temps, qu'on réunit les débats sur les délibérations 10 et 11.

Je suis favorable à ce dossier et même sur la question des places de stationnement, je considère que le compte y est compte tenu du fait qu'un certain nombre de places en stationnement privé sont prévues et permettront de compenser. Cependant, j'espère que les deux cheminements qui donnent sur la rue Longarini seront piétons et que rue Bazin ces cheminements seront aussi piétons ou réservés uniquement aux résidents avec un badge.

Autant je suis opposé à une vision idéologique sur la piétonisation, autant il y a des coins où il est incompréhensible qu'on y fasse encore passer des voitures qui n'appartiennent pas aux résidents de la rue notamment Bazin. Ce serait intéressant de pousser la réflexion plus loin.

Mme Laurence FRETYPERRIER.- Les démolitions/reconstructions sont des opérations que nous prônons depuis longtemps et la requalification d'aménagement de cet îlot est nécessaire. Sur le fond, pas d'objection.

Mais il est difficile de savoir ce qui est prévu, les informations étant insuffisantes. J'ai la même interrogation sur les commerces, j'ai vu des logements, mais pas de commerce. Visiblement, petit à petit on enlève les commerces et on met des logements. Je ne partage pas cette position parce que cela ne va pas aider à ce que Givors soit moins une ville-dortoir.

Et si on doit refaire des passages, j'espère que le vélo et les pistes sécurisées cyclables ne seront pas oubliés dans le projet. On n'y fait pas allusion et cela m'inquiète.

Mme Solange FORNENGO.- Il y a longtemps que le réaménagement de cet espace et le tracé d'autres voies est en attente, je me souviens de discussions lors du mandat 2001-2008. Pour ce faire, il fallait laisser mourir le cinéma de Paris puisqu'on avait besoin de l'acheter pour construire ces voies transversales. J'ai vu la question posée au cours de la commission et demandant le devenir de ce cinéma, quid du devenir du cinéma sur Givors ?

Je regrette que cet espace, où l'on aurait pu prévoir d'aménager et maintenir un cinéma de proximité au sein de la ville, soit devenu négatif (*sic*) et qu'on ne réussisse pas à réaliser nos projets immobiliers ou à finaliser les projets de voies tels que prévus initialement.

Dans ces travaux de restructuration, on a noté la démolition de la salle Malik Oussekiné, quid du devenir de l'espace foot en face du conservatoire installé à la place de l'ancien gymnase qui avait suscité à l'époque beaucoup de débats ?

Mme LA MAIRE.- Le city stade reste, nous avons demandé que le projet se fasse autour.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Les jeunes l'appellent Guantánamo. Quand vous voyez ce que vous avez fait en plein centre-ville, vous appelez ça un city stade ?

M. Jean-François GAGNEUR.- On entend souvent dire que la Métropole ne fait pas grand-chose, là pour l'aménagement des espaces publics la Métropole supporte plus de 95 % des 3 395 000 € ; il ne reste à la charge de la ville que 156 000 €, ce qui montre l'intérêt que la Métropole porte au développement de Givors.

Départ de Mme Palandre et M. Pelosato

Présents : 25 - Procurations : 4 - Absents : 4

Mme Brigitte JANNOT.- Quelques précisions, je reprends ce que disait Jean-François Gagneur sur les 90 % de participation de la Métropole sur le projet et le taux de 100 % d'accession à la propriété des lotissements et des immeubles qui seront construits. La Métropole a préempté beaucoup de logements en très mauvais état, elle y met beaucoup d'argent, elle participe à la requalification pour redonner une image à Givors. Elle le fait de façon volontaire et sans ambiguïté. Le nombre de places créées est légèrement supérieur à l'existant, mais elle n'en fait pas plus que de raison.

Ce projet permet deux accès à la rue Charles Simon pour avoir un accès réservé aux modes doux et seule la rue Oussekiné sera un peu différente.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Je reviens sur les modes doux et sur votre city stade que les jeunes appellent Guantánamo. Vous avez construit tout un projet autour d'un truc qui ne satisfait personne ni les jeunes...

M. Henri BAZIN.- C'est pour ça qu'ils y sont tous les jours !

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Vous jouez dedans ? Je vous parle des utilisateurs et des usagers, je ne savais que M. Bazin était un usager du city stade. Apparemment, il ne fait que passer devant ; moi je ne suis pas un usager, mais je discute avec les usagers. Avez-vous discuté avec les jeunes ? Vous vous arrêtez un peu ? Ils ne font pas peur les petits jeunes !

Sur la question de la mobilité, rue Salengro ou rue Charles Simon il est très dangereux voire impossible quand il y a des bus de se déplacer à vélo. Les bus ne sont pas adaptés et rien n'est fait au vu du plan sur la rue Malik Oussekiné. On devrait dédier une voie aux modes doux pour aller en centre-ville. Aujourd'hui, rien n'est fait et avec ce projet j'aurais pensé qu'on aurait eu l'ambition de faire en sorte de sécuriser un mode doux.

Ce n'est pas le cas et je regrette que vous ayez conceptualisé votre projet autour de ce city stade qui pose problème même aux usagers.

Mme Laurence FRETÉ-PERRIER.- Je voudrais avoir une précision sur le montant. J'ai entendu le montant de 156 000 € pour la ville, mais il est aussi écrit dans la délibération que Givors participera au déficit à concurrence de 685 650 €. Cette somme sera à la charge de la ville donc dire que ça ne coûte que 156 000 € n'est pas tout à fait vrai.

Mme Brigitte JANNOT.- Cela coûte 156 000 € + 10% de 7 M€.

Mme Laurence FRETÉ-PERRIER.- Tout à l'heure, je n'ai entendu parler que de 156 000 € ! Je fais donc préciser que c'est 156 000 € + 685 000 €.

Mme LA MAIRE.- Pour un projet très important.

M. Jean-François GAGNEUR.- 156 000 €, c'est pour l'aménagement d'espaces publics.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Pourquoi la somme de la participation de la ville de Givors n'est pas réaffectée dans le montant ?

Je pensais en parler sur la délibération suivante, on a un coût total de participation de la commune de 156 500 € + 685 650 €, soit 842 150 €. Or, on vend à 57 €/m². On a un bien qui coûte 418 000 € et le prix proposé au final et validé est de 66 000 €, le manque à gagné de la commune s'élève à 351 000 €.

La participation de la ville est de 1,2 M€, 10 % et non pas de 7 %. On minore la participation de la ville et c'est dommage qu'on ne voie pas cette participation. L'estimation des Domaines est de 418 000 € et on ne reçoit que 66 000 € de la Métropole. Le delta entre la valeur estimée des Domaines...

Mme LA MAIRE.- Où voyez-vous ces montants ?

On peut finir cette délibération et on verra la délibération suivante ensuite.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Sur la délibération n°11, vous n'avez que la cession des biens communaux à la Métropole, vous les vendez à 57 €/m².

Mme LA MAIRE.- Où avez-vous pris le montant de 400 000 € ?

Prenez la délibération n°11 : 343 000 + 75 000 = 418 000 €. Le delta entre l'estimation des Domaines de 418 000 € et la somme proposée par la Métropole s'élève à 351 000 €. Cette moins-value est une participation de la ville, elle devrait être réaffectée dans la participation communale et dans le montage global des 11 M€.

On minore notre participation au projet.

Mme LA MAIRE.- Il y a aussi la valorisation de la démolition des biens. Il faut bien les démolir et c'est la Métropole qui le prend en charge pour un montant de 500 000 €.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Cela n'a rien à voir. La Métropole valorise la démolition alors que nous, nous ne valorisons pas la moins-value, pourtant c'est une participation financière de notre part.

M. Henri BAZIN.- Pour ce qui concerne les commerces, des commerces de 20 m², on n'arrive plus à les occuper.

Quant au cinéma, nous n'avons pas participé à la mort du cinéma, en revanche le mettre aux normes était impossible. Déjà, c'est privé et il y a le problème de stationnement et de sécurité ; jamais les services de sécurité n'auraient accepté que l'on réhabilite ce cinéma.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

Par 27 voix pour et 2 abstentions

(M. Mohamed BOUDJELLABA et Mme Laurence FRET-Y-PERRIER),

le Conseil municipal , après avoir délibéré :

- approuve les termes de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Givors et la Métropole de Lyon et autorise Madame la Maire à la signer, ainsi que tous documents y afférents.

CESSIONS DE BIENS COMMUNAUX A LA METROPOLE DE LYON DANS LE CADRE DE PROJET DE REQUALIFICATION DE L'ILOT OUSSEKINE

M. Henri BAZIN.- Le service des Domaines a estimé la valeur vénale des biens à 57 €/m², la Métropole prenant en charge la démolition.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Les biens ont une valeur vénale de 418 000 € au global. Dans le cadre du projet NPNRU, vous avez fait un deal avec la Métropole pour qu'elle rachète ces biens à 57 €/m².

M. Henri BAZIN.- Oui parce qu'elle prend 500 000 € à sa charge pour la démolition.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- C'est budgété. La ville fait une moins-value de 351 000 € et il faut réaffecter cette somme dans la participation de la ville.

Mme LA MAIRE.- Monsieur Boudjellaba, on a bien entendu. On vous dit aussi que la Métropole doit prendre en charge la démolition d'un montant de 500 000 €.

Il s'agit de l'intérêt général pour que ce projet voie le jour pour l'amélioration du cadre de vie du centre-ville ; nous participons au déficit, c'est une obligation si on veut que le centre-ville soit réaménagé.

Mme Brigitte D'ANIELLO-ROSA.- Le montant de 57 €/m² est imposé dans la convention ANRU. Pour tous les achats faits dans le projet de renouvellement du quartier de n'importe quel habitat, le taux est plafonné, on ne peut pas faire autrement.

C'est 57 €/m² et on ne peut pas le valoriser. On peut toujours expliquer aux habitants que la commune a perdu une certaine somme dans le cadre de la réhabilitation de ce quartier et la valoriser nous-mêmes, mais pas dans les comptes de l'opération.

Mme Laurence FRET-Y-PERRIER.- Le coût de la démolition est compris dans le montant total des travaux et je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas valoriser ce montant. Cela me fait comprendre pourquoi parfois les budgets ne sont pas équilibrés au niveau des associations !

Mme Solange FORNENGO.- Bien évidemment, je ne parlais pas du redémarrage du cinéma dans l'équipement actuel, j'ai simplement voulu dire que sur 18 années qui viennent de s'écouler, la ville avait pour objectif ces réalisations que l'on est en train de mettre en œuvre partiellement. Et dans le but de rendre plus accessible ce lieu, plus ouvert sur la ville et d'avoir une fluidité de circulation, on prévoyait d'acheter l'immeuble dans lequel il y a cet ancien cinéma et la politique a été de conduire à la mort ce cinéma pour rendre l'équipement accessible à l'achat.

Je constatais aujourd'hui que ce n'est pas le cas puisque l'immeuble demeure en l'état dans le cadre des transformations envisagées.

On aurait pu avoir une autre politique pour choisir de maintenir le cinéma en centre-ville, cinéma de proximité qui demandait des aménagements de l'équipement actuel. Je demandais si l'on pouvait avoir quelques renseignements sur le devenir du cinéma à Givors plus globalement sur le futur équipement.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

Par 27 voix pour et 2 abstentions

(M. Mohamed BOUDJELLABA et Mme Laurence FRET-Y-PERRIER)

le Conseil municipal , après avoir délibéré :

- décide de céder à la Métropole de Lyon l'immeuble situé au 29 rue Longarini, et l'ensemble de la parcelle sur laquelle il est édifié, cadastrée section AR n° 88, d'une surface parcellaire de 280 m², le tout sauf meilleure désignation, à un prix de 15 960,00 € ;
- décide de céder à la Métropole de Lyon l'immeuble situé au 23 rue Longarini, et l'ensemble de la parcelle sur laquelle il est édifié, cadastrée section AR n° 91, d'une surface parcellaire de 228 m², le tout sauf meilleure désignation, à un prix de 12 996,00 € ;
- décide de céder à la Métropole de Lyon l'ancien commerce, d'une surface utile de 49 m², le tout sauf meilleure désignation, situé au 21 rue Longarini, cadastré section AR n°92, à un prix de 2 793,00 € ;
- décide de céder à la Métropole de Lyon l'appartement, d'une surface habitable de 45 m², le tout sauf meilleure désignation, situé au 21 rue Longarini, cadastré section AR n° 92, à un prix de 2 565,00 € ;
- décide de céder à la Métropole de Lyon l'immeuble situé au 19 rue Longarini, et l'ensemble de la parcelle sur laquelle il est édifié, cadastrée section AR n° 93, d'une surface parcellaire de 415 m², le tout sauf meilleure désignation, à un prix de 23 655,00 € ;
- décide de céder à la Métropole de Lyon la salle Malik Oussekiné située au 10 rue Charles Simon, et l'ensemble de la parcelle sur laquelle elle est édifiée, cadastrée section AR n° 577, d'une surface parcellaire de 141 m², le tout sauf meilleure désignation, à un prix de 8 037,00 € ;
- autorise Madame la Maire à signer l'acte de vente, et tout acte y afférent, et plus généralement à faire le nécessaire pour mener à bien ces cessions ;
- précise que les recettes seront imputées au chapitre 77 (produits exceptionnels), article 775 (produits de cessions d'immobilisation) du budget.

N°12

DECLASSEMENT D'UNE PORTION DE LA PARCELLE CADASTREE AT 74

Mme Yamina KAHOU.- Les délibérations 12 et 13 concernent le déclassement d'une portion de la parcelle cadastrée AT 74 d'une surface de 3 340 m² sur laquelle sont implantés l'Hôtel de Ville et les services de la mairie. Une partie de cette parcelle de 60 m² est occupée exclusivement depuis de nombreuses années par la pharmacie de l'Hôtel de Ville.

Nous souhaitons vendre cette partie de parcelle de 60 m² afin de régulariser la situation. Vous avez un plan de la parcelle et la proposition des Domaines.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- constate la désaffectation de la partie de la parcelle, d'une surface de 60 m² environ, le tout sauf meilleure désignation, qui n'est plus affectée à l'usage direct du public ou à une mission de service public ;
- prononce le déclassement du bien immobilier, acte sa sortie du domaine public et son intégration dans le domaine privé de la commune ;

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document concernant l'exécution de la présente délibération.

N°13

CESSION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE CADASTREE AT 74 A LA PHARMACIE DE L'HOTEL DE VILLE

Mme LA MAIRE.- Pour la vente de cette parcelle, vous avez le prix des Domaines. Il a été proposé en commission, dans l'intérêt général et l'aide aux communes, que cette parcelle soit cédée 2 000 € au lieu de 3 700 €.

Je sou mets à votre approbation la proposition qui vous est faite, à savoir que cette parcelle soit vendue à la pharmacie dans l'intérêt général à 2 000 €.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- décide de céder au prix de 2 000 € la partie de la parcelle section AT 74, d'une surface de 60 m² environ, le tout sauf meilleure désignation, au profit de M. Izzet KILINC, gérant de la pharmacie de l'Hôtel de Ville, avec faculté de substitution de la SCI que ce dernier créera pour acquérir le bien susmentionné ;
- autorise Madame la Maire à signer l'acte de vente et tout acte y afférent et plus généralement à faire le nécessaire pour mener à bien cette cession ;
- inscrit en recettes sur le budget principal de la commune le produit de la vente ainsi que les différentes opérations comptables s'y rapportant.

N°14

CESSION FONCIERE DE LA PARCELLE AK 341 A LA SCI GIVORS CANAL

M. Henri BAZIN.- La ville de Givors est propriétaire d'une parcelle cadastrée section AK 341 de 4 m². La Société Civile Immobilière Givors Canal dirigée par l'opérateur Nexity s'est rapprochée de la commune afin d'acquérir cette parcelle.

Le bien a fait l'objet d'un avis de la direction immobilière de l'État qui l'a estimé à 400 €. Il est proposé de le vendre à la SCI Givors Canal pour 400 €.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- décide de vendre la parcelle cadastrée section AK 341 d'une superficie de 4 m², le tout sauf meilleure désignation, située entre le 42 et 48 rue Ligonnet, pour un prix de 400 € au profit de la SCI Givors Canal ;
- désigne l'étude de Maître Bazaille, notaire à Givors, pour la rédaction des actes ;

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tout document concernant l'exécution de la présente délibération et notamment les actes notariés correspondants ;
- autorise Madame la Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à la vente de ce bien.
- précise que la recette sera imputée au chapitre 77 (produits exceptionnels), article 775 (produits de cessions d'immobilisation) du budget.

Départ de Mme Kahoul

Présents : 24 - Procurations : 4 - Absents : 5

N°15

DENOMINATION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL

M. Nacer KHOUATRA.- Il vous est proposé de dénommer le groupe scolaire Freydière Gare du nom de Simone Veil.

Ce choix, après l'accord de la famille qui l'a stipulé via un courrier reçu en mairie le 17 juillet 2019, fera, je l'espère, l'unanimité du conseil municipal. À travers Simone Veil, ce sont des valeurs républicaines, éducatives et de féminisation de l'espace public qui vous sont proposées.

M. Antoine MELLIES.- J'avais proposé que ce groupe scolaire soit baptisé Arnaud Beltrame, je regrette que rien n'ait été prévu pour honorer sa mémoire sur le territoire de Givors. C'est un symbole fort, ce serait bien qu'à plus ou moins long terme une solution soit trouvée sur la commune.

Notre groupe votera pour la dénomination du groupe scolaire Simone Veil.

J'ai du mal à voir où était le combat de Simone Veil sur la question de la laïcité, ce n'est pas uniquement être pour la République, il y a quelque chose de bien plus précis, mais il aurait été bien de préciser que Simone Veil a été déportée à Auschwitz à l'âge de 16 durant la Shoah, qu'elle y a perdu son père, son frère et sa mère. Je trouve étrange que ce ne soit pas précisé dans la délibération. Cela fait partie de son histoire et de ce qu'elle représente.

Cela aurait été intéressant de le préciser dans l'exposé des motifs et j'espère qu'à l'occasion du baptême, ce sera rappelé.

Mme LA MAIRE.- Bien sûr, tout à fait.

Simone Veil était une grande Dame de France, raison pour laquelle nous lui rendons hommage.

Mme Laurence FRET-Y-PERRIER.- Le nom de Simone Veil est un excellent choix. Le besoin de rééquilibrer la place des femmes dans la dénomination des rues et bâtiments de notre espace public est indéniable, les chiffres parlent d'eux-mêmes : 2 % de femmes mises en exergue dans nos rues quand elles représentent la moitié de la population.

Au-delà de cela, les combats qu'a pu mener cette grande Dame sont ô combien importants et légitimes, celui pour le droit des femmes raisonne particulièrement en moi à l'heure où on peut légitimement s'inquiéter des diverses attaques faites à ces droits. En effet, certains droits acquis aux femmes restent fragiles et nécessitent une veille continue. Sans parler de toutes les femmes dans le monde qui n'en ont pas du tout.

J'approuve sans réserve le choix proposé et j'espère que nous serons tous dûment conviés à l'inauguration de cette école.

Pourrions-nous avoir les invitations par courriel maintenant que l'on est passé à l'ère 2.0 ?

Mme Brigitte JANNOT.- Je suis assez surprise par la rédaction de la délibération, je ne comprends pas pourquoi à aucun moment il n'est fait allusion au fait que Simone Veil a été la première présidente du Parlement européen et qui plus est, une femme.

La féminisation, je partage, les valeurs républicaines, c'est vrai qu'on peut les décliner au niveau de la liberté quand on a été enfermé dans un camp, la fraternité quand on a été dans un camp en déportation, il y avait là de quoi faire. Ne parlons pas de l'égalité, elle l'a montré au niveau des femmes. Mais qu'il n'y ait rien sur l'Europe, cela me sidère. J'aimerais bien que l'on corrige ce manque.

M. Nacer KHOUATRA.- Elle a aussi été ministre, membre du conseil constitutionnel, membre de l'Académie.

Mme Brigitte JANNOT.- Mais la première fois qu'il y a eu une présidence du Parlement, c'était elle et qui plus est, c'est une femme ! Mais ça pourrait ne pas compter !

Mme LA MAIRE.- On va l'ajouter.

Avec cet ajout, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- décide de dénommer le nouveau groupe scolaire en cours de construction sur le site de l'école maternelle Freydière Gare « Groupe Scolaire Simone Veil ».

Le droit des femmes est toujours d'actualité, vous avez bien fait de le dire, Madame Frety-Perrier.

Départ de Mme Fornengo et retour de Mme Kahoul

Présents : 24 - Procurations : 4 - Absents : 5

N°16

PROGRAMME METROPOLITAIN D'INSERTION POUR L'EMPLOI (PMI'E) 2016-2020 – APPROBATION DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION POUR L'EMPLOI (PTI'E)

Mme Violaine BADIN.- Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon est chef de file de la politique d'insertion. Lors d'une première délibération, la Métropole a adopté un Plan Métropolitain d'Insertion pour l'emploi (PMI'e). Nous avons également adopté par délibération en juin 2018 l'outil permettant de mettre en œuvre la politique métropolitaine sur l'insertion, la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMIE). Il s'agit aujourd'hui de valider le PTIE auquel chaque commune a largement contribué puisqu'il est le résultat de l'ensemble des contributions des villes pour constituer ce PTEI.

M. Antoine MELLIES.- Que pensez-vous de la position de la ville de Grigny qui se bat pour la création d'une zone franche urbaine dans les quartiers politiques de la ville pour le coupler au dispositif Territoire 0 chômeur ? La mise en œuvre de cette disposition dépend de la décision de la ville de Givors de mettre en place une ZFU.

Madame la Maire, partagez-vous cette revendication de la maire de Grigny ?

Mme LA MAIRE.- Oui, tout à fait je la partage ainsi que la majorité. Mais vous savez qu'il y a des critères très précis pour l'obtenir.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve le pacte territorial d'insertion pour l'emploi (PTI'e) ;
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer le pacte territorial d'insertion pour l'emploi (PTI'e).

N°17

ADHESION A L'ASSOCIATION RESEAU CAREL

Mme Brigitte CHECCHINI.- L'association Réseau Carel (Coopération pour l'Accès aux Ressources numérique en bibliothèques) est une association de type 1901 fondée en 2012 dont l'objet est de constituer un réseau national de compétences et d'échanges de documentation électronique pour les bibliothèques publiques.

Cette adhésion est en continuité avec la création de l'EPN voté par le conseil municipal en juillet dernier. L'une des missions d'un espace numérique est de permettre l'accès à des ressources en ligne (abonnement, presse, formation). Ces accès passent par des abonnements ou des achats de service.

L'association Réseau Carel a été créée en 2012 par les professionnels des bibliothèques autour du sujet des ressources numériques. Parmi les nombreux services qu'elles proposent figurent la négociation de tarifs préférentiels avec les prestataires dont seuls les adhérents peuvent bénéficier. L'adhésion est de 50 €/an, soit un investissement largement rentabilisé au regard de tarifs préférentiels, au-delà du fait, pour les agents de la médiathèque, de pouvoir accéder à un ensemble d'informations permettant de sélectionner les meilleures ressources numériques.

La délibération propose de décider de cette adhésion et d'autoriser Madame la Maire à le faire.

Mme Laurence FRET-Y-PERRIER.- A l'image des piscines et des bibliothèques, y a-t-il possibilité d'une gestion partagée dans le cadre de la Métropole pour relier l'ensemble des bibliothèques et de ce fait, accéder à une offre plus importante d'ouvrages ?

Mme LA MAIRE.- La question est posée à travers les conférences territoriales des maires.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- décide d'adhérer à l'association « Réseau CAREL » et de verser la cotisation annuelle dont le montant pour l'année 2019 est à titre indicatif de 50 €.
- autorise Madame la maire à signer tout document afférent à cette adhésion.
- dit que la cotisation annuelle sera imputée au chapitre 011 dans le cadre des crédits ouverts annuellement au budget.

N°18

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SOUSCRIT PAR LE CDG 69 POUR LE RISQUE « PREVOYANCE »

M. Nacer KHOUATRA.- Cette délibération permet à la ville d'offrir aux agents municipaux la possibilité de souscrire une mutuelle complémentaire dans le cadre d'un contrat groupé avec

l'ensemble des collectivités ayant participé à l'appel d'offres réalisé en 2019 par le centre de gestion 69.

L'actuelle convention de participation à la complémentaire prévoyance arrive à échéance le 31 décembre 2019.

L'offre de la Mutuelle nationale territoriale a été retenue, pour une durée de six ans. Elle débutera le 1^{er} janvier 2020, si le conseil municipal répond favorablement.

L'adhésion à la convention permettra d'étendre cette protection aux agents avec de plus faibles revenus grâce à un tarif très bas, plus de deux fois inférieur, que permet le contrat groupé.

Afin de participer à ce contrat groupé, l'employeur doit participer financièrement, c'est pourquoi la ville versera 1 €/mois/agent afin de couvrir l'accès à cette possibilité et devra verser un droit d'adhésion au centre de gestion 69 d'un montant de 500 €.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- mandate le CDG 69 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « santé » et/ou le risque « prévoyance » ;
- approuve la convention d'adhésion à intervenir en application de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 avec le cdg69 pour le risque prévoyance et d'autoriser Madame la Maire à signer la convention et tout document y afférent ;
- approuve le taux de cotation fixé à 1,11 % pour le risque prévoyance et d'accepter que ce taux est contractuellement garanti sur les deux premières années de la convention et qu'à partir de la troisième année celui-ci pourra, en cas de déséquilibre financier, augmenter capé à 5 % ;
- décide de choisir, pour le risque prévoyance, le niveau de garantie 3 et l'option 1 ;
- décide d'adhérer à la convention de participation portée par le CDG 69 pour le risque prévoyance ;
- décide de verser au CDG 69 la somme de 500 € relative aux frais de gestion ;
- décide de participer au financement des cotisations des agents de la collectivité pour le risque prévoyance ;
- fixe le montant unitaire de participation financière de la commune à 1 € par agent et par mois pour le risque prévoyance à compter de la souscription des agents ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

Départ de M. et Mme Charrier qui donnent respectivement procuration à M. Mellies et Mme Fernandes-Ramalho.

Présents : 22 - Procurations : 6 - Absents : 5

N°19

CREATION DE DEUX POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

Mme Violaine BADIN.- Il s'agit de décider de la création de deux postes dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences. Ce dispositif est un contrat aidé qui repose sur le tryptique emploi-formation-accompagnement et qui a remplacé les anciens CUI-CAE.

Nous vous proposons deux parcours emploi compétences pour un agent de propreté et un agent d'entretien.

Mme LA MAIRE.- On participe à l'insertion. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- décide de créer deux postes dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi compétences » dans les conditions définies ci-dessus.
- précise que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine pour l'emploi d'agent de propreté et 26 heures par semaines pour l'emploi d'agent d'entretien.
- indique que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- inscrit au budget les crédits correspondants au chapitre 012.
- autorise Madame la Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et signer toutes les pièces nécessaires.

N°20

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. Nacer KHOUATRA.- La première partie de cette délibération concerne l'évolution d'emplois à compter du 1^{er} novembre 2019. Il vous est présenté les modifications apportées au tableau des effectifs comme cela a été fait lors des derniers conseils municipaux. C'est la continuité du travail engagé de refonte intégrale du tableau des effectifs de la commune. L'objectif est d'apporter plus de clarté et de réactivité.

Cette délibération reprend l'intégralité du secteur de la direction générale.

En partie 2, cela porte sur l'évolution d'emplois dans le cadre de la promotion interne 2019 et en partie 3, sur l'évolution d'emplois dans le cadre des recrutements en cours.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

Par 26 voix pour et 2 abstentions

(Mme Laurence FRET-Y-PERRIER et M. Mohamed BOUDJELLABA),

le Conseil municipal , après avoir délibéré :

- approuve les modifications du tableau des effectifs présentés ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

N°21

EMPLOIS TEMPORAIRES

M. Hocine HAOUES.- Les emplois des collectivités et des établissements publics locaux ont vocation à être occupés en priorité par des fonctionnaires. Par exception à ce principe, il est prévu la possibilité de recourir à des agents contractuels, sous le strict respect de certaines conditions.

Des emplois non permanents peuvent être créés pour faire face à un besoin lié notamment à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de 18 mois.

Il est proposé à l'assemblée délibérante la création des emplois temporaires suivants nécessaires au bon fonctionnement des activités municipales indiquées dans la délibération.

Mme Laurence FRET-Y-PERRIER.- J'ai toujours la même réflexion, on a du mal à lier certains postes avec un accroissement temporaire d'activité. Certains sont *a priori* bien compréhensibles, mais d'autres beaucoup moins.

Nous nous abstiendrons.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Au précédent conseil, il y avait une soixantaine d'emplois temporaires et là, 29.

Quel surcroît de travail y aura-t-il en 2020 ? Je tiens à attirer l'attention, j'ai du mal à comprendre ces 29 postes.

Mme LA MAIRE.- C'est comme chaque année.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

Par **26 voix pour et 2 abstentions**

(Mme Laurence FRET-Y-PERRIER et M. Mohamed BOUDJELLABA),

le Conseil municipal , après avoir délibéré :

- décide de créer les emplois ci-dessus nécessaires au recrutement d'agents contractuels dans le cadre des accroissements temporaires d'activités ;
- inscrit au budget 2020 les crédits autorisant la création de ces postes au chapitre budgétaire 012 « charges de personnel ».

N°22

RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Mme Brigitte CHECCHINI.- A l'automne 2017, la Direction des Affaires Culturelles a engagé le récolement de la collection d'œuvres d'art appartenant à la Ville, dont celles installées sur l'espace public. Une première phase s'est déroulée durant l'année 2018 via un Contrat municipal étudiant, qui a procédé à l'inventaire systématique de ces dernières et à leur documentation. Ce travail réalisé, il s'agit désormais de passer à la phase 2, celle de leur mise en valeur. Cela consistera en :

- L'établissement d'un cartel pour chacune d'entre elles ;
- La création de circuits de découverte en autonomie pour le public,
- La conception de visites guidées pour groupes.

Ainsi, dans la perspective notamment de l'arrivée de la ViaRhôna, la Ville de Givors pourra avoir une offre de visite patrimoniale complémentaire de celles déjà en place pour les Étoiles.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Le temps de travail de l'apprenti est identique à celui des autres agents, soit 35 heures par semaine.

Suite à l'avis rendu par le Comité Technique en sa séance du 10 octobre 2019, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage.

Mme Laurence FRET-Y-PERRIER.- Le contrat d'apprentissage a un grand intérêt par l'alternance entre le théorique et la pratique et les aspects qualifiants et diplômants. Nous l'avons d'ailleurs plusieurs fois défendu, notamment en début de mandat à un moment où vous étiez très frileuse sur la question. Si mes souvenirs sont bons, à une époque vous disiez même que ce n'était pas possible, malgré des expériences menées et réussies dans des associations givordines.

Mieux vaut tard que jamais, aujourd'hui vous vous intéressez à ce type de contrat, c'est une très bonne nouvelle.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- décide de recourir au contrat d'apprentissage,
- décide de majorer le pourcentage de rémunération de 20 points ;
- autorise Madame la Maire à conclure à compter de la rentrée 2019/2020, un contrat d'apprentissage pour la direction des affaires culturelles, dans les conditions définies ci-dessus, à procéder à toutes démarches auprès des acteurs de l'apprentissage et à signer tous documents relatifs à ce dispositif et notamment la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis ou l'établissement scolaire ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal, au chapitre 012 article 6417 « rémunération des apprentis »

N°23

AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE GIVORS ET L'ETAT RELATIVE A LA VIDEO-PROTECTION

M. Louis SOULIER.- Il s'agit de mettre en conformité la convention signée le 18 avril 2012 avec les nouvelles directives de l'État qui ne souhaite plus piloter directement les caméras à partir de ses services. L'État nous a demandé de retirer cette disponibilité qui n'a jamais été appliquée par ses services qui ne disposent plus des effectifs et des moyens technologiques pour gérer ce dispositif.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Pouvez-vous nous dire combien nous avons de caméras, de personnes derrière le CSU ? J'aimerais savoir où on en est.

M. Louis SOULIER.- Aujourd'hui, nous disposons de 78 dômes (caméras pivotantes) et 30 caméras fixes.

M. Antoine MELLIES.- Combien de caméras fonctionnent ?

Mme LA MAIRE.- Toutes.

M. Antoine MELLIES.- Alors pourquoi on assiste, sur des zones couvertes par la vidéoprotection, à une récurrence de dépôts sauvages alors qu'on est censé avoir les images et donc pouvoir retrouver les personnes qui commettent ce type d'acte insupportable ?

M. Louis SOULIER.- Il faut avoir la possibilité de les prendre sur le fait.

M. Antoine MELLIES.- Je ne comprends pas. Si la caméra prend en vidéo un acte de dépôt sauvage, ce n'est pas sur le fait, mais quand vous constatez le dépôt sauvage et qu'on a des images, on peut retrouver la personne.

M. Louis SOULIER.- Il faut un dépôt de plainte pour avoir recours aux images. Des plaintes sont déposées et des actions sont menées. Nous avons plus de 30 procès-verbaux concernant des dépôts sauvages.

M. Antoine MELLIES.- Vous avez déjà été confrontés à des dépôts sauvages et vous avez sollicité les images ?

M. Louis SOULIER.- Oui, nous avons identifié des personnes. Lorsque l'individu est identifié, un rapport est fait au procureur qui étudie la plainte et qui la transmet à la police nationale. L'individu est convoqué à la police nationale qui décide de poursuivre ou pas.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- La police municipale fait-elle des rappels à la loi ?

M. Louis SOULIER.- Oui.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

Par 26 voix pour et 2 abstentions

(Mme Laurence FRET-Y-PERRIER et M. Mohamed BOUDJELLABA),

le Conseil municipal , après avoir délibéré :

- autorise Madame la Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la ville de Givors et l'État relative à la vidéoprotection ci-joint et tous documents y afférents.

N°24

CONTRAT EDUCATIF LOCAL – REVERSEMENT DE LA SUBVENTION FINANCEMENT DES ACTIONS AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 2019-2020

Mme Hélène TAÏAR.- Au titre de la programmation 2019-2020, un appel à projet a été lancé et neuf projets ont été présentés au titre du Contrat Éducation Local.

Sur l'ensemble des projets présentés, la totalité des neuf actions ont reçu un avis favorable.

La ville, en qualité de pilote du Contrat Éducatif Local, percevra la totalité de la subvention de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale et devra reverser aux opérateurs les financements attribués au titre des actions validées pour un montant de 2 000 € selon le détail indiqué ci-dessous :

- Le Moulin à Jeux : MJC : 2 000 €.

Il est proposé d'autoriser Madame la Maire à reverser la subvention susmentionnée au titre de la programmation CEL 2019-2020.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- autorise Madame la maire à reverser la subvention susmentionnée au titre de la programmation CEL 2019-2020 ;
- dit que les crédits sont prévus au budget sur l'imputation fonction 255 nature 6574.

N°25

FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2019 – CONVENTION AVEC LA METROPOLE DE LYON

M. Ibrahim OZEL.- La convention pour la gestion du FAJ pour l'année 2018 étant arrivée à son terme, il convient de la reconduire au titre de l'année 2019.

La contribution 2019 au Fonds d'Aide aux Jeunes s'élève à un total de 9 000 €, composée pour moitié d'un financement de la ville de Givors à hauteur de 4 500 € et de la Métropole de Lyon d'un montant de 4 500 €.

La convention ci-jointe a été validée par le conseil métropolitain du 8 juillet 2019.

Mme LA MAIRE.- La mission locale gère ce fonds d'aide aux jeunes.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- autorise Madame la Maire à signer la convention avec la Métropole de Lyon pour l'instruction et la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes 2019 ;
- inscrit en recettes sur le budget principal de la Commune la contribution de la Métropole de Lyon au titre du Fonds d'aide aux jeunes 2019.

N°26

AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCEs POUR L'ANNEE 2020

Mme Yamina KAHOU.- La maire peut autoriser par arrêté municipal, après avis du conseil municipal, les commerces de détail à supprimer le repos dominical de leur personnel dans les zones où cela crée de l'activité. Cette dérogation est limitée à 12 dimanches par an et la liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante. Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision de la Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de la Métropole de Lyon, dont la commune est membre.

Un courrier a été envoyé à l'ensemble des commerçants concernés et une rencontre a été organisée le 4 juillet 2019 afin de les consulter sur les autorisations d'ouverture.

En fonction des requêtes des différentes entreprises pour le maintien de leur activité commerciale et économique et celles des organisations syndicales salariées à pouvoir conserver le repos dominical, il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle du commerce de détail alimentaire, non alimentaire pour 5 dimanches, et de la branche activité automobile pour 5 dimanches.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

Par 25 voix pour et 3 refus de vote

(Mme Brigitte JANNOT, M. Patrice BOUTY par procuration et M. Jean-François GAGNEUR),

le Conseil municipal , après avoir délibéré :

- rend un avis favorable à l'ouverture dominicale des commerces en 2020 ;
- rend un avis favorable à la liste des dimanches proposée ci-dessus ;
- précise que la liste des autorisations d'ouverture dominicale citée ci-dessous, pour l'année 2020, sera prise par arrêté de la Maire et notifiée aux commerces de détails concernés.

M. Antoine MELLIES.- Pourquoi refusez-vous de voter ?

M. Jean-François GAGNEUR.- Entre le préfet et autres, on ne sait vraiment ce qui se passe.

Mme LA MAIRE.- J'ai toujours dit que ce n'est pas normal que ce soit au conseil municipal de décider les ouvertures le dimanche. L'État doit prendre ses responsabilités, mais c'est la loi.

M. Jean-François GAGNEUR.- C'est la loi, mais si tout le monde refuse de voter, aucune décision ne serait prise et le préfet serait obligé de prendre une décision.

Courage fuyons !

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Mme LA MAIRE.- Vous les avez regardées.

- Fixation des tarifs pour le théâtre de Givors ;
- Passation de marchés :
 - maîtrise d'œuvre du centre commercial des Vernes,
 - accord-cadre pour les alarmes, contrôle d'accès,
 - réhabilitation des tennis,
 - travaux pour le centre social,
 - travaux pour la police municipale,
 - travaux de voirie,
 - menuiseries extérieures à Liauthaud,
 - réfection de la toiture gymnase Liauthaud
 - différents avenants de sous-traitance sur des marchés en cours d'exécution ;
- Locaux mis à disposition des associations à titre gracieux ou contre loyer ;
- Acceptation d'indemnités de sinistres ;
- Création d'une régie comptable ;
- Des actions en justice et notamment des dépôts de plainte et constitution de partie civile.

Nous avons par ailleurs reçu une question orale de M. Boudjellaba en date du 7 octobre 2019.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Nous avons été interpellés par un collectif d'habitants et notamment du Parti animaliste sur la situation des animaux errants sur notre commune.

Ces habitants font partie de plusieurs associations de protection animale et ont été sollicités par de nombreux Givordins depuis le début du printemps pour de nombreuses interventions concernant les abandons de chatons et des sauvetages de chats de rue.

Depuis des années, à leur frais, ils tentent d'enrayer la pullulation de ces pauvres bêtes en les faisant stériliser, mais cette année ils ont épuisé leurs fonds en les dédiant aux soins, les animaux errants ayant, comme les humains, été victimes de la canicule. Seuls, ils ne pourront pas résoudre ce problème récurrent.

Par ailleurs, Madame la Maire, vous avez été sollicitée à maintes reprises par ce collectif par courrier et sur les réseaux sociaux, malheureusement vous avez fait des promesses qui n'ont jamais été suivies d'effet. Pour rappel, il nous semble important que la ville s'engage pour la stérilisation car elle est la seule solution efficace pour maîtriser la population de chats face à l'euthanasie ou au déplacement de colonies de chats qui ne résolvent pas la pullulation.

D'une part, la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, etc. D'autre part, elle enrayer le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité.

Par ailleurs, le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site empêchent tout autre de s'y introduire.

La stérilisation est d'ailleurs reconnue par tous les experts mondiaux et en particuliers ceux de l'OMS.

Nous souhaitons que la ville puisse rapidement entreprendre un travail sur le sujet comme le font de plus en plus de communes et engage un plan de stérilisation dans le but d'éradiquer les situations toutes plus cruelles les unes que les autres. Peut-on imaginer que Givors rejoigne les 600 villes qui ont d'ores et déjà officiellement signé la charte d'engagement sur le sujet ?

Nous vous remercions par avance de votre réponse et de nous faire connaître vos intentions sur cette problématique.

Mme LA MAIRE.- La mairie n'a pas été interpellée par le Parti animaliste sur cette situation des animaux errants dans la ville de Givors. À ce jour, seules deux personnes nous ont interpellés par un mail commun les 31 juillet, 14 août et 11 septembre.

La population que l'on rencontre assez souvent ne nous a pas vraiment interpellés sur cette question. Même si nous avons pris un peu de retard pour organiser une rencontre avec ces deux personnes qui nous ont sollicités, c'est un dossier complexe, ma seule volonté d'apporter une réponse positive à cette question ne suffit pas, d'autant que nous ne pouvons pas nous restreindre à la seule question des chats. Nous ne vous avons pas attendus pour travailler sur le sujet de la stabilisation des animaux errants et nous discutons avec la SPA. Nous avons un contrat avec la SPA sur la stérilisation et nous travaillons avec elle sur une convention de stérilisation qui va nous coûter un certain budget.

C'est avec regret que je n'ai pas reçu ces deux personnes. J'ai été interpellé sur Facebook, par Messenger, c'est compliqué à gérer.

Nous sommes attentifs à la cause animale, j'ai demandé à mon cabinet de recevoir ces deux personnes pour essayer de trouver des solutions malgré le désengagement de l'État. J'ai d'ailleurs reçu un mail de l'association Hirondelle qui a dû fermer ses portes à toute nouvelle arrivée le 1^{er} octobre par manque de moyens.

Mme Violaine BADIN.- Tu n'as peut-être que deux interpellations, mais c'est vrai que dans certains quartiers de la ville, cela devient insupportable.

Mme Brigitte JANNOT.- Je vous propose, Madame la Maire, de vous déplacer rue Victor Hugo dans les cours qui se trouvent derrière les immeubles, en particulier derrière le local où il y avait la pâtisserie l'Arlequin, et dans d'autres cours intérieures entre les immeubles de la rue Victor Hugo et la voie de chemin de fer.

Les cours sont remplies de chats noirs, en mauvais état de santé, estropiés, abîmés, qui se reproduisent entre eux. Il y a un vrai souci de santé publique et cela mérite un déplacement.

Mme LA MAIRE.- J'en suis consciente, des habitants de Givors interpellent la police municipale pour capturer ces chats et les emmener à la SPA. Mais là, on nous demande plutôt une campagne de stérilisation ; nous recevons ces deux personnes et nous allons essayer de mettre en place avec la SPA une convention.

M. Mohamed BOUDJALLABA.- Vous dites que seules deux personnes vous ont interpellée, mais seules deux personnes ont osé, mais beaucoup de Givordins parlent de cette question.

Également, il y a des animaux maltraités et c'est important que l'on puisse réagir proprement.

Mme LA MAIRE.- Mais dans votre propos, vous me reprochez de ne pas avoir répondu à ces personnes.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Mon propos est aussi de faire remonter le fait que vous n'avez pas répondu, mais surtout qu'on ait une réponse.

Mme LA MAIRE.- Nous recevrons ces personnes.

(La séance est levée à 23 heures 45.)

C. CHARNAY	P. BOUTY Excusé lors du CM du 14.10.19
N. KHOUATRA	H. HAQUES
B. D'ANIELLO ROSA	C. BRACCO Excusé lors du CM du 14.10.19
A. SEMARI	B. CHECCHINI
V. BADIN	J. LONOCE
A. GASSA	S. FORNENGO
J.J. ROUTABOUL	M. BENOUI Excusé lors du CM du 14.10.19
Y. KAHOU	M. ALLALI Excusé lors du CM du 14.10.19
H. BAZIN	A. MELLIES
I. OZEL	E. FERNANDES RAMALHO
L. SOULIER	C. CHARRIER
JF. GAGNEUR	J.P. CHARRIER
R. COMBAZ	M. BOUDJELLABA
G. VERDU Excusé lors du CM du 14.10.19	L. FRETY-PERRIER
M. PASSI Excusé lors du CM du 14.10.19	M. PALANDRE

B. JANNOT	A. PELOSATO
H. TAIAR	